

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES

N°2014-37

RAPPORT DEFINITIF

LE PATRIMOINE EQUESTRE DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

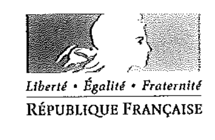


Statue de Guillaume Le Conquérant à Falaise (Archives du Calvados)

Janvier 2015

Bertrand-Pierre GALEY
Inspecteur général des affaires culturelles

IGAC
19 MAI 2014 /84



Ministère de la Culture et de la Communication

Le Directeur-adjoint du Cabinet

B P Paley
+ Dossier Se c
x RO

Note à l'attention de

Madame Ann-José ARLOT
Cheffe du service de l'inspection générale des affaires culturelles

Paris, le 16 MAI 2014

Nos réf. : CC/1134/MES

Objet : mission d'étude du patrimoine équestre mobilier et immobilier en Basse-Normandie.
Réf. : note du 7 avril du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados

La France accueillera en août et septembre prochain les Jeux Équestres Mondiaux, événement sportif international comparable, pour les disciplines concernées, aux Jeux Olympiques, qui se dérouleront à Caen et dans d'autres sites de la région de Basse-Normandie. Cette localisation ne doit rien au hasard compte tenu de l'importance du cheval dans cette région qui est très largement la première de France et l'une des premières au monde pour son élevage, et en particulier pour celui du pur-sang dont elle est également l'un des principaux centres de commerce avec les ventes annuelles de Deauville.

Cette activité économique qui assure environ 10 000 emplois directs apparaît également comme un marqueur de l'identité régionale depuis des temps très anciens, qui a justifié au XVII[e] siècle l'implantation au Pin du premier et principal haras royal.

Ce dernier constitue aujourd'hui l'élément le plus célèbre d'un patrimoine culturel lié au cheval susceptible de fournir à la région l'un des moyens de tirer un profit durable de l'événement des jeux mondiaux par sa meilleure valorisation.

La thématique du patrimoine du cheval a été abordée par le ministère de la Culture et de la Communication depuis 2010 à travers un programme transversal de recherche de la direction générale des patrimoines (DGP) qui se conclura précisément par un colloque tenu au haras du Pin au mois de juin prochain. Si dans la même période, le classement par l'UNESCO de l'équitation de tradition française au patrimoine mondial a marqué la reconnaissance d'une dimension culturelle spécifique à une pratique savante, le recensement des sources et des travaux auquel a procédé la DGP porte sur un champ beaucoup plus large qui couvre l'ensemble des patrimoines bâtis, mobiliers et immatériels liés au cheval.

.../...

Répondant à une suggestion du préfet de Basse-Normandie, il m'apparaît donc à la fois possible et opportun de prolonger ces travaux de recherche en procédant à une application spécifique à cette région particulièrement significative, afin de procéder à une cartographie des lieux susceptibles de représenter ce patrimoine dans ses diverses dimensions, architecturale et mobilière, mais aussi ethnographique et paysagère.

Des édifices majeurs ou vernaculaires, des objets d'apparat ou d'usage courant, mais aussi des pratiques multiples du travail à la guerre, et enfin de nombreux paysages typiques façonnés par la présence du cheval sont autant d'éléments qu'il convient de repérer mais aussi d'évaluer dans leur potentiel en termes de valorisation culturelle et touristique afin de proposer une lecture cohérente d'une Basse-Normandie, territoire privilégié de la culture équestre.

L'inspection générale des affaires culturelles s'appuiera donc pour cette mission sur le travail déjà accompli au sein de la DGP par le département des politiques de recherche, qui pourra assister dans sa mission l'inspecteur général que vous désignerez.

La direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie sera naturellement sollicitée.

L'intérêt de cette mission étant de pouvoir nourrir des actions qui seront engagées dans la suite des Jeux mondiaux, il convient que ses conclusions soient rendues peu de temps après l'achèvement de ces derniers, le 7 septembre prochain. La fin du mois de septembre constitue donc un terme maximal pour son achèvement.

Christopher MILES

Copies :
Monsieur Christopher Miles, Directeur adjoint du cabinet
Monsieur Philippe Barbat, Conseiller en charge du patrimoine

SYNTHESE

En 2014, la Basse-Normandie a été le théatre de deux événements internationaux : la célébration du soixante dixième anniversaire du Débarquement, et les Jeux Equestres Mondiaux.

Les Jeux équestres qui se tiennent tous les quatre ans à mi parcours de chaque olympiade sont à la fois des championnats du monde pour les disciplines olympiques, et l'occasion de compétitions dans des disciplines « non olympiques » comme l'attelage, la voltige, l'endurance, ou encore le horse ball (basket ball à cheval) ou l'équitation dite « western » qui codifie les manoeuvres des cow boys. Plus de cinq cent cinquante mille billets ont été vendus pour les différentes épreuves, tenues principalement à Caen mais aussi à Saint Lô, au Haras du Pin et dans la Baie du Mont Saint Michel.

Objet d'une mobilisation intense des collectivités, de la filière cheval et de très nombreux bénévoles, les Jeux ont été l'occasion pour la Basse-Normandie de célébrer et d'affirmer le rôle des chevaux dans son économie et dans la vie de ses habitants.

Les chiffres sont parlants. Aujourd'hui plus d'un cheval sur cinq qui naît en France naît en Basse-Normandie, où vivent 90 000 des 900 000 recensés dans tout le pays, soit 7,5 au kilomètre carré contre 1,6 à l'échelle nationale. Une densité qui se rapproche en ordres de grandeurs de celle des populations chevalines des temps hippomobiles - la Manche comptait en 1809 60 000 chevaux ce qui signifie qu'en imaginant la même quantité dans l'Orne et le Calvados à cette époque la région posséderait aujourd'hui une population chevaline représentant la moitié de celle d'il y a deux cents ans…

Aucune région du monde ne présente la même concentration associée à une telle diversité des élevages ; le Kentucky aux Etats Unis est comparable, mais seulement pour celui des galopeurs alors que la Normandie élève pour toutes les disciplines des courses – trot, plat et obstacle – mais aussi pour les sports équestres et même pour le trait – ou la viande. La « filière équestre » représente selon le Conseil des Chevaux de basse Normandie 12900 emplois et 1,1 Milliard de chiffre d'affaires directs. C'est évidemment bien davantage en effets indirects notamment à travers le tourisme généré par les courses et les autres compétitions, comme en ont témoigné les Jeux Equestres Mondiaux en attirant un demi million de spectateurs pendant les quinze jours de leur déroulement.

Ce grand événement a été l'occasion de rendre encore plus visible la présence du cheval dans les paysages (90 000 Ha d'herbages équestres …) ; il a montré la vitalité des pratiques équestres que le sport entretient (1,5 licenciés pour 100 habitants contre 1 en moyenne en France ce qui fait de la fédération équestre la troisième après celles de football et de tennis) et renforcé l'idée que si la « filière « compte dans l'économie régionale, la culture équestre est l'une des composantes majeure de la spécificité normande, illustrant la formule du Pape Pie XII : « l'âme d'un peuple se reflète naturellement dans sa culture équestre ». Cette culture se manifeste notamment par le nombre des pratiquants et des spectateurs des épreuves sportives, festivités et démonstrations de toutes natures, au cours desquelles sont maintenues vivants des savoir-faire constitutifs d'un riche patrimoine immatériel.

Nettement plus longue qu'anticipé en raison à la fois de la multiplicité des thématiques et des interlocuteurs et de leur indisponibilité avant, pendant et même après les JEM dans lesquels beaucoup étaient impliqués, l'enquête préalable à ce rapport a été l'occasion de constater la réalité d'une présence multiforme du cheval et des relations qu'entretient l'homme avec lui dans le patrimoine bas-normand, présence qui ne semble pas avoir d'équivalent dans d'autres régions de France et même du monde par son abondance, sa visibilité et sa variété.

Cette présence exceptionnelle sinon unique témoigne d'une histoire où sont présents et tous les aspects de la relation homme/cheval, et ce dans tous les « compartiments » du patrimoine. Ce patrimoine n'est pas toujours « propre » à la Basse Normandie, mais elle le rassemble de manière exceptionnelle sinon inégalée, et bien souvent elle peut revendiquer d'avoir vu naître ce qui est devenu commun, ou d'en posséder les exemples les plus insignes. Plus souvent qu'ailleurs, ce patrimoine est toujours vivant, c'est-à-dire utilisé pour des activités proches de celles de sa tradition équestre. Enfin la Basse-Normandie porte sur son sol deux et même trois des monuments publics bâtis pour les chevaux les plus remarquables : le haras du Pin, l'ensemble de l'hippodrome de la Touques et de l'établissement des Ventes à Deauville, auxquels on peut ajouter le Haras de saint Lô même s'il est au Pin ce que l'Empire fut à l'Ancien Régime : une caserne et non plus un château…

Pour toutes ces raisons, il est possible de proposer une définition d'un patrimoine équestre bas-Normand original, un panorama des connaissances qui le concernent, et une vue perspective de sa conservation et de sa mise en valeur, en consacrant pour finir aux trois hauts lieux en notamment au Pin une analyse particulière. Les deux premières parties décriront une réalité abondante, alors que les deux suivantes seront plus prospectives et on l'espère suggestives d'une action concertée.

Il y a en effet matière à agir en faveur de cette composante riche et colorée de l'identité régionale, à la fois assez enracinée dans une longue histoire et porteuse d'avenir en termes d'art de vivre et de développement pour en former l'un des éléments structurants, fédérateurs, et féconds.

Des grèves de Hastings aux pistes des hippodromes, le galop des chevaux est une musique normande…

PRECONISATIONS

Stimuler la recherche et développer les connaissances

- Un programme de recherches en sciences humaines sur l'élevage et les usages du cheval ; financement de thèses, bourses de recherche, post doc…
- Collecte des archives des haras privés en contrepartie d'un traitement qui les laisse accessibles sous le contrôle de leurs propriétaires ; idem pour les associations équestres, sociétés de courses, associations d'éleveurs…
- « Grande collecte » d'objets autrefois courants et surtout de souvenirs de leur usage et de témoignages oraux sur les outils et machines agricoles hippotractés, les chevaux qui les animaient, et la manière d'utiliser les uns avec les autres ;
- Si possible former des hommes et dresser des chevaux pour leur utilisation sous le contrôle de « sachants ».

Mettre en place une politique du patrimoine équestre bâti, paysager et urbain :

- Compléter la protection de tous les châteaux, manoirs ou autres ensembles protégés comprenant des écuries conservées ;
- Etudier les hippodromes et identifier ceux qui doivent être protégés au titre des MH ou des sites ;
- Encourager et aider les villes à identifier et rendre lisibles la « ville hippomobile » dans la ville moderne ;
- Travailler sur les haras privés les plus remarquables avec leurs propriétaires ; mener une opération de sensibilisation avec les associations de propriétaires de MH et la fondation du patrimoine ;
- Collecter et étudier les voitures rurales ;
- Repérer les anciennes stations d'étalons et envisager d'en rendre une ou deux visitables.

Faire connaitre le patrimoine équestre et diffuser la culture équestre

- Créer un pays d'art et d'histoire du haras du Pin, en réseau avec celui du Pays d'Auge ;
- L'organiser de manière à ce qu'au-delà de son territoire central il puisse concerner des « satellites » dans toute la région » ;
- Créer un label « patrimoine équestre » dont les édifices ou lieux porteurs seraient recensés et décrits dans une base de données facile d'accès ;
- Proposer au public des itinéraires – y compris de randonnées équestres – centrés sur l'histoire équestre ;
- Renouveler sans JEM, d'ici deux à trois ans, les événements culturels d'«accompagnement » de 2014 : appliquer le modèle « Normandie impressionniste » au cheval.

Faire du Haras du Pin le cœur de cette politique

- Organiser la visite et l'accueil du public selon les enseignements d'études de chalandise touristique et sous la responsabilité de professionnels ;
- Définir un projet scientifique et culturel : si cela semble compatible développer un projet d'histoire de l'homme et du cheval ; ne pas faire du Pin le lieu de mémoire des seuls haras mais de la relation entre l'homme et le cheval ;
- Tenir chaque année au Pin un colloque de culture équestre et une exposition artistique importante ;
- Y installer un conservatoire de la voiture et de la machine agricole hippomobiles qui présente ses collections et dispose des chevaux dressés du type historiquement utilisé, adaptés à chaque type de véhicule ;
- A terme viser pour le Pin un statut renouvelé qui le spécialise clairement comme lieu national du patrimoine et de la culture équestres, éventuellement en modifiant par décret son statut ; si possible en faire un EPIC ;
- Envisager toutes les manières d'accès au patrimoine du Pin, bâti et paysager, notamment à travers des hébergements et des stages thématiques ouverts au public passionné.

SOMMAIRE

I - UNE REALITE PATRIMONIALE

Il ne suffit pas d'un événement sportif, quelle que soit son importance, ni même de l'existence d'une activité économique importante, pour légitimer une catégorie patrimoniale.

La notion de « patrimoine équestre » mérite d'être explicitée, et les travaux conduits par la Direction Générale des Patrimoines permettent de lui donner sinon un sens du moins une consistance ; comme tout patrimoine, il témoigne d'une histoire, ici celle de l'élevage et des utilisations du cheval, qui n'est évidemment pas spécifique à notre région.(A) On peut cependant démontrer qu'elle y a tenu une place assez singulière et majeure et la continue avec une vitalité assez particulière, pour faire de la Basse-Normandie, selon les termes de la lettre de mission, le « territoire privilégié de la culture équestre » (B).

A/ De la nature du patrimoine équestre

Selon Pierre Nora, « Le patrimoine a explosé dans tous les sens. En vingt ans à peine, il a quitté le bas de laine et le « monument historique », l'église et le château, pour se réfugier au lavoir du village et dans un refrain populaire. Il s'est échappé du notarial et de l'artistique pour envahir tous les domaines dont il était précédemment exclu : le vécu traditionnel, le contemporain encore en usage et même, la nature. Ne parle-t-on pas d'un patrimoine ethnologique, mais aussi génétique, linguistique et, pourquoi pas, constitutionnel ? Révolution silencieuse et pourtant décisive. On est passé d'un patrimoine étatique et national à un patrimoine de type social et communautaire où se déchiffre une identité de groupe ; et, donc, d'un patrimoine hérité à un patrimoine revendiqué. ».

En tous cas le cheval est présent dans tous ces territoires du patrimoine : les plus traditionnels – châteaux, cours et champs de bataille – mais aussi les plus récemment élevés à cette dignité, qu'il s'agisse du travail de la terre ou de l'usine, des coutumes et des langages populaires, des traditions, mais aussi de la nature façonnée dont il fait lui-même partie ; en lui se « déchiffre »-t-il une « identité de groupe « bas-normande ? On tentera de le démontrer plus tard.

On peut en revanche sans attendre définir la notion grâce aux travaux récemment soutenus par le Ministère.

Au moment où l'UNESCO se penchait avec une certaine ingénuité sur l'« équitation de tradition française » en la localisant à Saumur, la Direction Générale des patrimoines organisait sous la conduite avisée de Pascal Liévaux une opération de recherche transversale sur les patrimoines du cheval. Les deux premiers colloques furent l'occasion de tracer le cadre du sujet, multiforme comme le montre leurs sommaires (1) et d'en discerner la cohérence à travers notamment deux interventions, en clôture du premier et en ouverture du second, de l'ethnologue et historien Jean-Pierre Digard, Directeur de Recherches au CNRS, l'une des références scientifiques de la recherche sur ce sujet, qui rappelait en premier lieu avoir découvert « l'ampleur et la diversité des patrimoines du cheval, sans en être vraiment surpris tant cet animal était omniprésent en France jusque dans les années 1950 » : il évoque « la variété des secteurs particuliers concernés : cavaleries militaires, courses hippiques, cirque, sports et loisirs équestres (que l'on aurait tort de croire limités à l'époque contemporaine) ».

JP Digard relève une « autre particularité des activités relatives au cheval : la place considérable qu'y occupent les connaissances éthologiques, les techniques et les manières de faire transmises oralement, voire par simple imitation, de maître à élève ou à apprenti « (et dont) « La sauvegarde passe par le recueil ethnographique de la culture orale, et plus sûrement encore par la perpétuation de la pratique ; » d'où l'importance des séries d'« objets ordinaires » et des actions de perpétuation ou de reproduction, ludiques ou touristiques, des traditions locales ».

(1) Voir la bibliographie en annexe

JP DIgard soulève enfin la question du « patrimoine vivant » et des races, sujet rendu plus sensible par la disparition progressive des haras nationaux et la situation très préoccupante de certaines races comme l'anglo-arabe – mélange de sangs créé au XIXème siècle pour la cavalerie légère qui se révèle trop petit pour le saut d'obstacle et trop chaud pour le dressage ou le loisir ce qui pose à terme la question de sa perpétuation incertaine.

Cette notion de patrimoine vivant n'est pas seulement génétique et agronomique mais pourrait être « étendue aux chevaux dressés - « mis », comme disent les cavaliers qui, comme l'a montré Patrice Franchet d'Espèrey dans plusieurs de ses ouvrages, doivent être considérés comme les dépositaires du savoir-faire des écuyers, et des transmetteurs de ce savoir-faire aux élèves-écuyers. ».

Mais un patrimoine reflète d'abord une culture et c'est sous cet angle que quelques mois plus tard JP Digard l'aborde en ouvrant le colloque de Saumur : « La notion de culture équestre doit être entendue comme l'utilisation d'un animal particulier par une catégorie sociale particulière à des fins particulières dans un contexte environnemental et culturel particulier. » tranche-t-il en définissant son sujet, mais sans en évacuer la complexité et le caractère fragmenté : « on peut aussi distinguer des cultures trait *vs* selle, trait de luxe (qui utilise des voitures de carrossiers) *vs* trait de travail équitation de travail ou sportive de haut niveau *vs* équitation de loisir (randonnée, tourisme), sports équestres *vs* hippisme, sports équestres eux-mêmes divisés en dressage, obstacle, endurance, hippisme lui-même divisé en trot *vs* galop, etc. ».

Il n'y a donc pas une mais plusieurs cultures équestres, qui se différencient selon » les types ou races de chevaux utilisés, leurs usages, les modes de débourrage et de dressage, les techniques et les matériels de monte, l'équipement des cavaliers, etc. ».

JP Digard souligne également la mutation en cours dans la – ou les– cultures équestres : « la culture de l'« homme de cheval » s'efface peu à peu devant une nouvelle culture équestre correspondant à une population de « nouveaux cavaliers » (dont 80 % de cavalières), culture à la fois baroque (aux pratiques de plus en plus diversifiées) hédoniste (axée sur la recherche de plaisir et de sociabilité plus que sur l'effort sportif) et sentimentale : (…) le cheval a accédé à un nouveau statut culturel, intermédiaire entre celui des animaux de rente, dont il ne fait plus partie, et celui des animaux de compagnie, qu'il tend à rejoindre… ».

Il démontre l'absurdité de la distinction entre cultures matérielle et immatérielle – en citant Leroi Gourhan selon lequel on ne peut séparer l'outil de son mode d'emploi…) « avant de se risquer à une sorte d'inventaire d'un « ensemble composite » :

- « Tout ce qui est nécessaire à l'élevage des chevaux, à leur logement et à leur entretien (haras, écuries, granges et greniers, forge et ferrure, etc.), les lieux (selleries, carrières, hippodromes, manèges, paddocks, pistes) et les équipements (harnachements) que requièrent leur monte et leur dressage » nous sommes bien là dans le patrimoine « matériel » (JP Digard ne cite pas les véhicules et machines hippomobiles car le colloque de Saumur était centré sur l'équitation « de selle ») ;

- Un vaste corpus de connaissances (hippologiques, éthologiques, etc.), de compétences et de savoir-faire, par nature « immatériels », car, comme presque toujours en matière d'utilisation d'animaux, les pratiques équestres font davantage appel à des manières de faire qu'à des outils matériels ;

- les chevaux eux-mêmes, qui constituent à la fois un patrimoine vivant, biologique, notamment génétique, qui n'est pas pour autant un « patrimoine *naturel* » mais bien, au contraire, un patrimoine éminemment culturel car longuement cultivé, sélectionné par l'homme à des fins particulières (…) » et aussi un « matériel pédagogique » ;

- la culture équestre constitue donc un patrimoine qui s'incarne dans du vivant et dont la sauvegarde s'avère d'autant plus délicate qu'elle suppose d'en confier une partie à des animaux vivants sous la forme de comportements qu'il faut sans cesse entretenir par un travail régulier ».

On s'en tiendra pour les besoins de la présente mission aux deux premiers paragraphes ; sur les deux suivants existent de multiples analyses : le « travail régulier » évoqué in fine est bien immatériel et les connaissances équestres qu'il permet en quelque sorte de « stocker » dans un être vivant, un peu comme des logiciels et des applications dans un ordinateur, peuvent en principe être reproduites tant que des écuyers peuvent dresser des chevaux, former des élèves humains, et consigner leurs méthodes dans des livres, qui rendent eux-mêmes ce savoir théoriquement disponible à distance dans le temps ou dans l'espace.

Ce qui est vrai pour les équitations savantes est cependant beaucoup moins certain pour des savoir-faire plus rustiques : qui sait encore labourer un champ avec trois chevaux attelés en file à une charrue, un homme marchant près d'eux pour les conduire du fouet – ou plutôt de sa menace – pendant qu'un autre tient le manche de l a charrue ? Aucun manuel n'existe pour ce genre d' « équitation », dont un film des archives de la Manche a gardé la trace et tous les chevaux qui ont pu y participer sont morts ; toutefois si l'un d'entre eux se trouvait disponible il est douteux que l'on pourrait apprendre de lui ce que son dresseur lui a enseigné sans les conseils d'un laboureur humain ! Il est certain en revanche que la conservation de ce savoir-faire aurait pour medium le dressage de chevaux qui en seraient donc le support ; il reste les charrues et les attelages, c'est-à-dire évidemment le moins important culturellement.

Les chevaux sont ce qu'en fait l'homme, et la culture équestre réside dans leurs interactions : le même principe s'applique aux « races ».

Bien des spécialistes aujourd'hui relativisent cette notion et rappellent que le terme, plus ou moins synonyme de « famille » pour les humains, a longtemps désigné simplement parmi les chevaux les produits d'un élevage remarquable par la durée et la qualité de ses produits, parmi lesquels il choisissait ses reproducteurs– modèle des haras royaux qui n'existe plus que dans le cas des lipizzans de l'Ecole de Vienne ou les descendants d'un étalon connu ; cette définition s'applique en principe au « Pur sang » anglais puisque tous les individus vivants descendent de trois étalons arabes importés en Angleterre au XVIIème siècle et accouplés à des juments locales. Mais les Espagnols et les Portugais parlent aussi de « pur sang » espagnol ou lusitanien, voulant dire que leurs races – en fait deux branches de l'«Andalou » qui caracole sur tous les portraits équestres de la Renaissance à la Révolution – n'ont jamais été « améliorées » par des apports de sang – arabe ou anglais en particulier et ont été élevées et améliorées en vase clos.

Il en est de même des arabes dont les généalogies sont connues parfois sur des siècles et transmises oralement par récitation comme le Coran… et qui fut longtemps considéré comme le seul descendant direct du « cheval parfait » créé par Dieu dont les autres descendaient par dégénérescence évolutive selon la conception de Buffon qui influença lourdement l'administration des Haras au XVIIIème siècle.

Les autres races de selle sont des mélanges de ces sangs « nobles » de races amélioratrices avec le tout venant local qui ne s'identifiait avant la création des stud books, au XIXème siècle, que par sa provenance régionale. Cette dernière produisait selon les conditions climatiques, la nourriture des chevaux et les usages locaux en matière de sélection des types plus ou moins caractéristiques comme le carrossier normand, « race » aujourd'hui « disparue » ou plutôt fondue avec le temps dans le selle français à travers l'anglo normand.

D'innombrables « races » lourdes – celles-ci façonnées localement par les méthodes de culture, la lourdeur des terres et la taille des exploitations – sont apparues au XIXème siècle et disparaissent ou ont disparu comme l'Augeron. En réalité ces « races » sont des populations de modèles proches obtenus par une sélection avisée en fonction des besoins et à partir d'individus choisis pour en fournir le « type » - y compris par la robe. Il suffit à l'élevage de quelques générations pour « faire » ou « perdre » une race comme on l'a vu avec le cob artilleur qui a disparu avec l'artillerie attelée, pour laquelle il avait été « fabriqué » vers 1900 – ou avec le Prejwalski, déclaré disparu dans la nature, reconstitué avec les specimens conservés par les zoos et réintroduit dans son milieu naturel en quelques dizaines d'années. C'est dire la relativité du « patrimoine » constitué par ces « races anciennes » de chevaux – et surtout c'est dire que leur « disparition » n'est qu'une poursuite de l' évolution dirigée qui les a fait exister un moment.

Tout autre est le « patrimoine génétique » constitué par les origines célèbres des chevaux de course ou de sport : les éleveurs connaissent leurs stud-books comme la duchesse de Guermantes son Gotha, et ce patrimoine a une valeur vénale bien réelle qui se traduit par le prix considérable que peut atteindre un poulain « bien né » à un âge où ses qualités propres sont impossibles à discerner ; la transmission des qualités sportives n'est pas garantie mais statistiquement les produits des cracks sont plus rapides dans les races élevées pour la vitesse.

Pour le reste il appartient encore à l'IFCE, héritier des Haras nationaux, de veiller comme le fait l'INRA pour les autres espèces à la préservation d'une variété biiologique suffisante du « cheptel » national, mais cette notion ne semble pas pertinente à l'échelle de la seule basse-Normandie.

Le présent rapport limitera donc son approche aux catégories « non vivantes » évoquées par Jean-Pierre Digard : « haras, écuries, granges et greniers, forge et ferrure, selleries, carrières, hippodromes, manèges, paddocks, pistes et les équipements (harnachements) » en y ajoutant cependant les voitures et machines hippomobiles d'une part et les paysages d'une part, et d'autre part « un vaste corpus de connaissances (hippologiques, éthologiques, etc.), de compétences et de savoir-faire « qui concernent aussi bien l'élevage que les utilisations du cheval, ainsi que leur histoire.

Ainsi défini les patrimoines du cheval s'étendent en effet sur tous les champs patrimoniaux, civil, militaire, religieux, rural, mobilier, industriel, immatériel, paysager, artistique ou ethnologique, archéologique ou historique… avec cette particularité d'être encore en partie, pour tous ces éléments, un patrimoine vivant (c'est-à-dire ne correspondant pas à la définition de JM Leniaud « tout objet qui a perdu son usage ») , pratiqué et utilisé.

L'année des Jeux Mondiaux a été l'occasion de manifester la présence très abondante de ces patrimoines en Basse-Normandie.

B/ Une histoire longue, une vocation particulière

Allégorie animale de l'Europe dans l'iconographie classique, le cheval est présent et familier sur tout le continent, où il fait l'objet depuis l'Antiquité d'un intérêt particulier, lié selon certain à son rôle décisif dans les lointaines invasions des peuples indo-européens, dont l'Iliade offrirait un reflet légendaire, métaphore du rôle d'arme absolue qui aurait été le sien dans le grand déferlement supposé des peuples ancestraux…

La Normandie quant à elle tire son nom de pirates de haute mer devenus envahisseurs qui combattaient à pied – selon la légende, son fondateur Rollon était trop grand même pour trouver monture à sa taille ; cent cinquante ans après leur installation en Neustrie, c'est pourtant bien à cheval qu'ils combattent les piétons saxons sur la plaine de Hastings, après avoir déployé pour transporter trois mille destriers une ingénierie impressionnante qui préfigure « Overlord » à l'échelle médiévale. La

broderie de la reine Mathilde en témoigne : ce talisman fondateur de l'identité normande, objet probablement le plus célèbre et le plus insigne du patrimoine de la région, vénéré comme une icône par les Britanniques, est une galerie extraordinaire de scènes équestres de paix et de guerre, et une source précieuse et majeure de l'histoire de l'homme à cheval ; elle montre que dès l'an Mille la Normandie était une terre de cavaliers, et l'image de la mort du Roi Harold est bien celle d'un piéton terrassé par un chevalier monté.

Pierre BOUET, historien de référence de la « Tapisserie » a d'ailleurs pu consacrer en Avril 2014 une conférence au « cheval dans la tapisserie de Bayeux », rappelant que : « les dessinateurs de la *Tapisserie de Bayeu*x étaient de véritables amoureux des chevaux qui figurent en nombre sur cette broderie (près de 200 pour 500 animaux au total et 600 personnages). Ces animaux sont dessinés avec une extrême précision, qui nous permet de connaître les différentes pièces du harnachement et les techniques du combat à cheval, dont les Normands étaient les spécialistes ».

Si l'on trouve des traces d'élevage et d'activités équestres telles que courses de bagues et quintaines (AT) tout au long du Moyen Age il n'est pas certain que de ce point de vue cette région se distingue des autres à cette époque.

On sait en revanche que « les chevaux du Cotentin sont renommés depuis le début du XVIème siècle » (JM) ce qui conduira sans doute le Grand Dauphin fils de Louis XIV à établir dans la Manche, à Saint Sauveur le Vicomte, le premier grand haras de Normandie (1690) , qui sera fermé à sa mort en 1711 et était intégré au système des « haras royaux » mis en place à partir de 1665 pour établir un contrôle qualitatif de la production de chevaux à travers un monopole public de l'étalonnage. Alain Talon suggère que ce choix pouvait aussi avoir été inspiré par les origines locales du premier écuyer du Prince, Hyacinthe de Gauréault, seigneur de Hémevez... dont la présence dans ce poste peut aussi témoigner au demeurant de la réputation des cavaliers normands…

Le Haras du Pin est créé quant à lui en 1716 mais ce n'est qu'en 1730 qu'il bénéficie du transfert définitif du haras royal jusqu'alors établi à Montfort l'Amaury.

Le XVIIIème siècle voit s'affirmer la vocation herbagère de la Normandie, qui selon l'expression consacrée « couche en herbe » « ses terres, convertissant les champs labourés en prairies plus ou moins artificielles, faisant sortir l'élevage – y compris celui des chevaux – des espaces délaissés où il s'exerçait auparavant le plus souvent : marais (ceux du Bessin sont le berceau du cheval « normand »), landes, bois , etc… Comme l'explique J Mulliez pendant des siècles on a élevé les chevaux comme on ne le fait plus qu'en Camargue : en semi liberté sur des terres ingrates – les célèbres mémoires du Sire de Gouberville, ghentilhomme bas-normand du XVIème siècle immortalisé par Madeleine Foisil, contiennent le récit hilarant et d'une chasse aux poulinières aussi infructueuse que sportive qui semble tirée de l'enfance de Gargantua…

Le temps des Lumières est aussi celui d'une rationalisation autoritaire de l'élevage des chevaux, selon un modèle propre à la France qui tend à généraliser les méthodes précédemment réservées à l'élevage des chevaux de luxe, en particulier la spécialisation dans la reproduction, en très petit nombre et sous le contrôle de l' Etat, des mâles les mieux conformes aux critères définis par l'autorité publique en fonction des besoins des armées, qui seront jusqu'à la fin de la guerre à cheval une difficulté récurrente tant en ce qui concerne la quantité que la qualité de la production nationale. Simultanément, l'essor économique du pays et le développement des infrastructures de transports, notamment routiers, développent et rendent plus accessibles pour l'élevage normand – qu'il soit laitier, boucher ou chevalin – les marchés urbains et notamment celui de Paris. La capitale est notamment grande consommatrice du premier cheval normand réputé, le carrossier noir, cheval à la fois assez puissant pour tirer un carrosse et assez vif et brillant pour donner à l'équipage la rapidité et l'élé-

gance que recherchent les propriétaires. Cette « race » fournit aussi des modèles plus légers qui sont propres à la selle.

Si nul n'eût songé en cet âge d'or de l'équitation savante à monter au manège ces chevaux , l'armée y voit de bonnes recrues pour la troupe ou pour l'artillerie ; François de La Guérinière, né en 1688 à Essay près d' Alençon, et qui est à l'équitation ce que Bach est à la musique, un maître reconnu et vénéré par les écuyers du monde entier, écrit dans « l'Ecole de Cavalerie « qu'il y a deux provinces en France où l'on élève de forts bons et beaux chevaux, le Limousin et la Normandie. (…) Le cheval Normand est meilleur pour la guerre que pour la chasse. Il a plus de dessous, c'est-à-dire plus de jambes, et est plus tôt en état de rendre service que le Limousin (…) on en tire de parfaitement beaux chevaux de carrosse ».

Ces deux vocations – cheval de trait léger et cheval de selle solide – demeurent tout au long du XIXème siècle qui voit le carrossier noir céder la place, ou plutôt évoluer par croisements, vers ce que l'on appelle l'« anglo-normand », d'où seront issus les trotteurs et les chevaux dits de « selle français », appellation générale donnée par les haras, au lendemain de la dernière guerre, à diverses races locales de chevaux de selle, mais dont l'anglo-normand fournit le type de référence – une chance pour l'élevage normand car le service des haras fit en revanche disparaitre la race limousine chère à La Guérinière, trop « baroque » dans son modèle proche de celui des chevaux ibériques pour plaire aux officiers de cavalerie et aux élégants romantiques, et implantera dans son berceau l'anglo-arabe, mais cela est une autre histoire…

Un autre marché s'ouvre au XIXème siècle, avec l'avènement des courses au statut de premier spectacle sportif destiné d'abord à une élite puis bénéficiant d'un très large engouement.

Dès les années 1830, dans un but d'amélioration des performances des chevaux de trait léger, des courses de trot sont organisées ; l'élevage de demi-sang sélectionnés reste accessibles aux petits éleveurs voire aux paysans qui s'enorgueillissent de voir courir leurs produits le dimanche à l'hipporome local ; il débouche sur la création en 1906 du stud book du trotteur français, qui demeure très présent sur les hippodromes mais aussi dans les centres équestres et les équipages de vénerie.

L'élevage de galopeurs est favorisé par la position de la région à mi-chemin de Paris, où se développent les hippodromes, et de l'Angleterre d'où viennent au début du XIXème siècle chevaux, entraineurs et jockeys dans les débuts, puis seulement des reproducteurs. Les premiers élevages sont proches de Paris comme les centres d'entraînement, u plus près des hippodromes ; ces derniers resteront pour la plupart à Chantilly et Maisons Laffitte mais très vite le chemin de fer, la mode d'une villégiature dont les courses sont l'un des rendez vous obligés, et la disponibilité de terres propices aux herbages les amènent en Normandie, notamment dans le Merlerault, auprès du Haras du Pin qui peut alors proposer les services d'étalons de premier plan, puis au voisinage de Deauville où Morny a fait construire dés 1860 l'hippodrome avant l'église, où s'installent à temps plein ou partiel de nombreux entraîneurs, et où sont lancées en 1892 les fameuses ventes aux enchères de yearlings.

Les grands haras, présents depuis l'Empire surtout dans l'Orne et le Calvados, se multiplient alors.

C'est enfin aussi au XIXème siècle que se crée et se fixe la race percheronne, dont le berceau s'étend du Sud de l' Orne à la Sarthe et la Mayenne, trait puissant qui non content de labourer dans toutes les terres et haler le long de tous les canaux de France servira devant toutes les diligences du premier XIXème siècle, puis les omnibus parisiens qui en utilisèrent jusqu'à 16000 ! « Roi des chevaux de trait» il connaît une véritable fortune à l'exportation et la race est aujourd'hui encore très abondante aux Etats Unis .

La Basse-Normandie devient ainsi, selon l'expression qu'un Préfet de l'Orne de l'époque n'appliquait qu'à son département, « le haras de la France », fournissant notamment des milliers de chevaux chaque année à la remonte militaire qui atteitn alors un développement inédit au rythme de l'accroissement des effectifs des armées et de la recherche de leur mobilité. Des types adaptés à ses besoins comme le cob artilleur se développent de manière considérable sous l'impulsion du haras de Saint-Lô, officiellement orienté vers ce type d'élevage. En 1926, un rapport parlementaire affirmait que la Manche fournissait 80% des chevaux de remonte à une armée qui reste jusque 1940 encore largement hippomobile, pour le malheur de la France (cité par AT Note 5).

Elevé localement et disponible, le cheval est aussi bien sûr utilisé sur place, notamment dans l'agriculture ; certaines races locales lourdes comme l'augeron lui sont particulièrement destinées. Les chevaux et ceux qui en prennent soin ont un statut spécial et le « grand valet » des fermes importantes, qui leur est spécialement affecté, tient le premier rang des ouvriers agricoles comme le Grand Ecuyer le tenait à la Cour – c'est d'ailleurs le cas au moins dans tout l'Ouest (cf le livre éponyme de P Jakez Heliaz (Le Grand Valet, sur la Bretagne).

Sans doute plus spécifique à la Normandie, et notamment la Basse, est la présence aux champs, labourant ou tirant les grandes charrettes à foin, sur les grèves où se ramasse la tangue, ou attelés aux carrioles maraîchères, du « demi-sang » apprécié des agriculteurs pour sa réactivité. Il est peu de régions où l'on utilise au travail des modèles aussi fins. Ils forment le fond de l'élevage de remonte militaire, les poulinières ou les jeunes chevaux - sans parler de ceux dont l'armée n'a pas voulu ou qu'on lui a dissimulés - « gagnant leur vie » dans les travaux des champs.

L'apogée du cheval s'achève avec la première guerre mondiale et son déclin – ou plutôt la mutation de ses usages - devient vraiment sensible après la seconde, avec la fin des remontes militaires et la mécanisation agricole, qui est parachevée au début des années 60.

L'élevage Bas-Normand a su épouser son époque : les concours hippiques et autres épreuves sportives apparaissent dès le début du XXème siècle – alors quasiment réservés aux militaires – et se développent après 1950 ; les éleveurs adaptent leur production aux sports équestres comme le font à la même époque tous les producteurs de chevaux d' Europe en bénéficiant de la cohabitation sur le même territoire et parfois dans les mêmes haras de l'élevage de chevaux de sport et de course, ce qui facilite l'accès au « sang chaud » pour transformer l'anglo-normand en « selle français », l'une des races les plus réputées du monde pour le concours hippique.

L'élevage pour les courses se développe toujours sous l'impulsion de grands propriétaires français comme les Wertheimer, Rotschild ou Marcel Boussac mais aussi étrangers comme les Aga Khans successifs et plus récemment les émirs du Golfe. Activité gratuite qui mobilise des capitaux considérables sans espoir de rentabilité réelle, l'élevage du cheval de course de galop est une industrie de grand luxe destinée à des acquéreurs fortunés qui font courir par plaisir ou par munificence, achetant des chevaux comme ils collectionnent les oeuvres d'art. Les plus grands propriétaires possèdent leurs propres élevages – et parfois leurs centres d'entraînement. Le trot est un monde différent où les montants engagés et gagnés sont très inférieurs et où de petits éleveurs cohabitent avec de plus grands et peuvent parfois faire naître des « cracks » comme le célèbre Homeric ».

L'histoire de la région et l'histoire sportive et agronomique des courses et de l'élevage pour les courses se mêlent ainsi étroitement, mais aussi celle de l'équitation sportive et de la fabrication du cheval de sport français ; la seule « concurrence » pourrait être celle du grand Sud Ouest où a été créée et est élevée l'autre race de selle « sang mêlée » française, l'anglo-arabe, qui pour diverses raisons et notamment son inadaptation au saut d'obstacle moderne n'a pas connu la fortune du Selle français. Là encore la proximité de la région parisienne et de son « marché » de cavaliers de loisirs et de centres équestres constitue un atout maître comme en témoigne le développement récent de l'élevage de poneys, accompagnant l'explosion d'une équitation enfantine dans les vingt dernières années.

Chevaux de carrosse puis de courses et de sport ou de loisir : ce sont bien ces « modèles de luxe » destinés en grande partie à Paris qui distinguent l'élevage normand, conforme en cela aux autres productions agricoles de la région – notamment ses célèbres fromages et produits laitiers. A cette spécificité s'ajoutent l'élevage de races de trait locales, mais toutes les régions avaient la leur au XIXème siècle, la fourniture de chevaux à la cavalerie, mais la remonte était présente dans toute la France, et l'utilisation agricole de chevaux – et de chevaux près du sang – mais elle aussi pouvait s'observer dans presque toutes les régions dans cet âge d'or du cheval qui s'étend des années 1850 à la moitié du XXème siècle. Sur ces points, la spécificité de la Basse Normandie est plutôt quantitative : « sa » race de trait est le cheval de trait français par excellence, le Percheron, elle remonte l'armée comme toutes les régions mais en très grand nombre, et ses agriculteurs utilisent – sans doute – davantage de chevaux et surtout de « demi sang » que dans d'autres régions ; les aiment ils davantage comme les « normandistes » aiment à le croire ? Sans doute la proximité des élevages de luxe favorisa-t-elle une forme de snobisme agricole qui faisait de la poulinière « anglo-normande » la fierté de toute ferme un peu prospère.

Ajoutons la présence de deux grands haras nationaux, et parmi eux du Pin, vitrine et sanctuaire des Haras Nationaux qui pendant trois siècles ont administré l'élevage équestre dans l'intérêt des éleveurs et des utilisateurs mais aussi comme un élément du prestige national : il y a bien une histoire spécifique du cheval en Basse-Normandie, qui repose sur sa vocation particulière de productrice de chevaux de luxe, et sur une intensité particulière des activités et élevages équestres utilitaires autrefois présents dans tout le pays.

Ces usages utiles et les « chevaux utiles » eux-mêmes y disparaissent en revanche presqu'au même rythme qu'ailleurs, malgré les formes vestigielles ou plus ou moins folkloriques qui se développent à une très petite échelle, significative cependant d'une popularité réelle de la plus noble conquête de l'homme, le « cheval territorial » qui tire ici ou là bennes à ordures et transports scolaires – dans parler du retour des polices montées.

C'est ailleurs que se continue l'histoire : dans un monde où loisirs et sports équestres se diffusent très largement en France – la fédération d'équitation française est la troisième du pays avec 600000 licenciés qui ne représentent qu'une partie des équitants – cependant que la passion pour les courses de chevaux suit les routes de la mondialisation économique, le « haras de la France » a de beaux jours devant lui pour tout ce qui concerne le « cheval de luxe » qui est depuis deux siècles sa spécialité.

La poursuite de cette histoire spécifique est la plus sûre garantie d'un intérêt persistant ou renouvelé pour le patrimoine équestre.

II – CONNAISSANCE

L'année 2014 a été l'occasion de manifester la présence du patrimoine équestre dans la recherche académique, dans les archives, dans les collections de musées, et dans le patrimoine bâti et paysager.

A/ La Recherche académique

Si l'on ne trouve pas au sein des universités et institutions de recherche, malgré une ouverture au sujet, d'organisation structurée de la recherche autour de lui, les colloques tenus en Basse-Normandie en 2014 ont montré à la fois la capacité de la région à attirer les meilleurs spécialistes, et à travers des travaux localistes sa richesse incomparable en tant qu terrain de recherche.

L'Université de Caen a créé au sein de sa Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme un « pôle rural » interdisciplinaire qui s'appuie notamment sur la bibliothèque historique du Ministère de l'Agriculture, déjà citée. Une demie douzaine de thèses ont été soutenues dans les années 70 et 80 sur l'élevage du cheval en Basse-Normandie, généralement avec un focus géographique infra départemental. Plus récemment, on relève quelques mémoires de maîtrise ou de DEA plus centrés sur les aspects économiques de la présence du cheval : le tourisme équestre, la filière trotteur, le métier de palefrenier soigneur…

On ne distingue pas dans les thématiques affichées d'intérêt particulier pour la question équestre – ni d'ailleurs son exclusion des approches. La MRSH a publié à l'occasion des JEM une plaquette montrant la richesse documentaire de la Bibliothèque historique de l'agriculture sur les thèmes équestres, mais n'a visiblement pas cherché à capitaliser sur cette spécificité locale pour s'en faire une spécialité nationale, et développer des travaux sur le cheval « en général ».

Les sciences « dures » semblent avoir mieux intégré cette dimension si l'on en juge par le dynamisme d'organismes comme le GIP LABEO ou la fédération de recherche Hippolia, qui bénéficient l'une et l'autre de l'appui de « la filière » ; on pourrait rêver d'un développement analogue en sciences humaines, qui ne tendrait pas seulement ni principalement à stimuler des études locales ou patrimoniales, mais à faire de la Région le centre naturel de toute recherche sur ces sujets.

Un soutien financier local ou national permettrait sans doute de stimuler une recherche « équestre » qui pourrait sans doute identifier et valoriser avec profit pour la connaissance des interfaces fécondes entre sciences humaines et sciences du vivant, s'agissant d'un animal aujourd'hui entièrement « culturel », dont la morphologie et dans une certaine mesure la biologie ont été façonnées par cinq millénaires d' évolution contrôlée.

Ce soutien s'avèrerait également utile, on va le voir, dans d'autres domaines de la connaissance.

Colloques

A tout seigneur tout honneur : depuis plus d'un demi siècle la tenue d'un colloque à Cerisy consacre les thématiques ou les penseurs qui en font l'objet : le colloque sur « Les chevaux : de l'imaginaire universel aux enjeux prospectifs pour les territoires » ouvrit la saison 2014, faisant ainsi des séminaires les plus courus de l'intelligentsia française la plus noble conquête du cheval – aidé en l'occurrence par la géographie et la politique du Centre de Cerisy en faveur de sujets régionaux.

Une trentaine de communications s'est efforcée « Admettant la permanence et l'universalité de l'imaginaire du cheval, (…) d'adopter une approche prospective, systémique et horizontale, « ainsi qu'y invitait le texte introductif selon lequel « Il s'agi (ssait) à l'échelle d'une région (la Normandie par exemple), d'appréhender les enjeux (culturels, écologiques, économiques, sociaux, territoriaux)

que représentent les chevaux, d'étudier comment mettre en synergie la variété des usages et des publics en faveur d'un développement durable des territoires français ».

Le cheval dans l'histoire et dans l'art, l'histoire de ses usages et de leur renouvellement récent, la « transition » chevaline de l'hippomobile au moteur, les nouveaux usages du cheval, sont autant de thématiques qui s'avèrent susceptibles de faire l'objet d'approches académiques diverses, éventuellement entrecroisées comme celles de G Greffe et S Pickel Chevalier, respectivement Maitre de conférences en gestion et Docteure en géographie, sur « la révolution contemporaine à travers les arts » et « les nouvelles économies équines ». C Jez et F Méau, qui représentaient l'IFCE, concentrent au contraire leurs regards sur une prospective de la filière équine comme secteur économique composé d'entreprises dont la fragilité contraste avec les perspectives de développement de leur marché.

Plus directement historiques sont l'intervention du Professeur Baratay, grand historien des animaux et de leur représentation, sur « le vécu des chevaux dans la Grande Guerre » ou celles qui s'interrogent sur « le cheval, compagnon ou avatar des dieux (Hélène Dubois-Aubin) l'Histoire du Carrousel (Hélène Dubois-Aubin) ou encore le traité de Cesare Fiaschi sur les embouchures, ouvrage de référence de l'équitation italienne de la Renaissance , mère de la Française.

Le colloque suivant, « Chevaux au travail », était le dernier d'une série organisée par le département de la politique de la recherche scientifique de la Direction Générale des patrimoines. Tout comme le précédent, sans être spécifiquement « bas normand, il donna lieu à plusieurs communications à thème régional, sur l'élevage ornais, les chevaux percherons, le cheval de poste, ou le cheval de mines, ces dernières prenant ce terrain comme exemple pour une approche potentiellement large. D'autres interventions portaient sur le cheval de guerre, l'histoire des pathologies et de l'art vétérinaire, ou la transmission de l'art de faire travailler les chevaux de trait. Venant après ceux organisés sur le patrimoine du cheval à Pompadour, puis sur celui de l'équitation à Saumur, les collections à Versailles et l'image du Cheval à Paris, ce colloque parachevait le balisage d'un ensemble de terrains de recherche en histoire et histoire de l' Art démontrant à la fois son étendue, la richesse des travaux auxquels il peut donner lieu manifestée par une production déjà riche, et l'immensité des champs ouverts.

Fidèle à son identité ancienne de psychopompe, conducteur des âmes à travers l'au-delà, le cheval peut à travers son histoire servir de véhicule aux curiosités les plus diverses, et alimenter toutes les branches des sciences humaines, histoire de l' art comprise, grâce à sa présence permanente auprès de l' homme, dans le travail, la guerre, mais aussi le loisir et les arts dont il est le sujet le plus représenté – car contrairement à ce que dit Buffon dans la fameuse formule qui ouvre le premier article de son « Histoire naturelle » le cheval jusqu'aux années 1960 ne partage pas seulement avec l'homme « les fatigues de la guerre et la gloire des combats « mais tous les aspects de son existence, du fond des mines aux cours des palais, des chasses seigneuriales aux labours paysans, mais aussi dans des rôles plus étonnants : première « énergie » de la Révolution industrielle ou depuis quelques années thérapeute des maladies de l'esprit comme l'autisme.

Une publication de la revue « in situ » et la mise en ligne d'un site dédié au patrimoine du cheval dans le portail du Ministère complètent en cette année 2014 le positionnement du cheval comme thème patrimonial national voire international.

Le troisième colloque, organisé par la Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche les 4 5 et 6 Septembre, jours de clôture des Jeux Equestres et de finale de l'épreuve reine du

Saut d'obstacle, regroupait en revanche une impressionnante série d'études d'érudition locale (annexe). Procédant méthodiquement et chronologiquement à partir de la Préhistoire (« Le cheval et l'homme durant la préhistoire et la protohistoire en Base Normandie » par D Cliquet) puis l'Antiquité (« Orval, une tombe à char en Cotentin » par H Lepaumier avant d'aborder le Moyen-Age, la Renaissance et l'âge baroque le colloque trouve comme fil rouge l'élevage, traité au XIVème siècle à

travers l'exemple du haras de Domfront, au XVIIIème siècle sous les espèces du carrossier noir, avant que soit abordé le XIXème « siècle décisif », le XIXème, et le concept d'« amélioration de la race » tel que l'expriment les sociétés de courses (Bodinier), l'institution des Haras Nationaux (Quatrebarbes) , et que la mettent en œuvre les importateurs de sang anglais comme le baron SCHICKLER (Baboux etc…). Le volet « contemporain » parvient à se centrer sur le terroir manchot jusqu'à une étude intitulée « l'Evolution de la relation Homme/cheval au cours du temps : focus sur les spécificités de la Normandie » qui suggère un particularisme peut-être excessif. Le colloque s'acheva sur une demie-journée consacrée à l'esthétique marquée par une communication de Pierre Bouet. Ses actes constitueront évidemment une source exceptionnelle pour l'histoire de la région comme pour l'histoire du cheval en général – dont la Basse-Normandie apparaît vraiment en l'occurrence comme une sorte de « haras-laboratoire ».

B/ Les Services départementaux d'archives

Dans son article de la revue In Situ consacré aux archives de la Manche (biblio) qui sera analysé plus loin, A Talon livre des considérations qui pourraient être étendues à bien d'autres champs de connaissance mais sont particulièrement pertinents en ce qui concerne le cheval : les archives jouent un rôle central dans la construction et la qualification des autres patrimoines, qu'il s'agisse du « patrimoine immobilier par la documentation textuelle, imprimée et iconographique », notamment en ce qui concerne l'histoire des institutions et activités abritées par les bâtiments anciens, le patrimoine mobilier par la documentation sur son usage, les inventaires des utilisateurs, les généalogies chevalines, et le patrimoine immatériel « grâce aux témoignages oraux prenant en compte les récits de vie, les savoirs, les savoir-faire » - ce dernier point faisant référence à une politique propre au SDA de la Manche.

S'agissant d'une mémoire dont les traces ne sont plus toujours lisibles et de pratiques hier trop communes pour être consignées et aujourd'hui pour certaines oubliées, le patrimoine équestre doit pour demeurer pouvoir s'appuyer sur des archives documentaires, iconographiques et sonores dont la présence dans les services de la région Basse-Normandie est significative, mais pourrait être encore développée.

Il faut d'ailleurs noter que le très riche guide « les sources de l'histoire du cheval dans les archives publiques françaises « paru en 1993 et centré sur les Archives Nationales, ne cite aucun exemple bas-normand parmi ceux qu'il présente pour illustrer les contenus des fonds des services départementaux.

Cette présence du cheval dans les archives n'est évidemment pas propre à la Basse –Normandie, comme l'a montré avec éclat l'exposition « Vies de cheval, du fond de la mine aux Jeux équestres mondiaux » organisée en 2014 aux Archives du Monde du Travail à Roubaix, et où furent notamment présentées des pièces extraites du fonds exceptionnel des haras de Marcel Boussac, dont Fresnay-le Buffard, situé dans l'Orne, créé dés 1919, dont on reparlera.

Il faut avant de passer en revue les archives des trois départements rappeler la présence de deux bibliothèques patrimoniales d'un intérêt particulier pour le sujet : celle du Haras du Pin, où le sort dess éléments patrimoniaux mérite d'être suivi avec intérêt, et celui de la Bibliothèque historique du Ministère de l'Agriculture, établie à la MRSH de Caen, qui a publié à l'occasion des Jeux une brochure sur les métiers anciens du cheval témoignant de la richesse de ses collections iconographiques.

Le Calvados est le département de basse-Normandie sans haras national – il était partagé par la rivière Orne entre les circonscriptions du Pin et de Saint Lô – ce qui prive ses archives de la colonne vertébrale que représentent ces fonds dans l'Orne et la Manche.

Cette absence de haras était en quelque sorte compensée aux temps hippomobiles par la présence à Caen d'un très important quartier de remonte, recevant jusqu'à sept cent chevaux achetés en Normandie pour une année environ avant leur affectation dans des régiments. Les archives militaires

de cet établissement constituent une source de premier ordre sur l'histoire militaire du cheval, sur celle de l'élevage, largement orienté vers la remonte, et indirectement sur son commerce, dont il représentait un débouché majeur. On dispose donc à Caen aussi des archives d'une institution structurante, mais qui a perdu depuis bien plus longtemps que Le Pin ou Saint Lô son usage équestre même si ses bâtiments n'ont pas disparu – et sont protégés on le verra plus loin.

Le service signale la richesse des séries M notamment en ce qui concerne le contrôle des courses.

Les autres pièces conservées ont trait à la police administrative et l'encadrement de l'agriculture : organisation de concours, lutte contre les épizooties, réglements professionnels, contrôle des métiers… Dans une sorte de droit commun applicable à n'importe quelle activité.

La publication « La plus noble conquête de l'homme » réalisée à l'occasion des JEM montre cependant que la richesse de ces collections, qui concernent la guerre à cheval, l'élevage, le transport hippomobile, les travaux agricoles et industriels, les soins aux chevaux, l'artisant et le commerce, et les courses ; cet inventaire à la Prévert (bas-normand d'adoption) donne à penser cependant qu'il ne s'agit pas de n'importe quelle activité dans ce département, ni de n'importe quel département au regard de cette activité.

Les archives départementales n'ont pas bénéficié de dépôts provenant d'élevages ou haras privés.

Le SDA de l'Orne a bénéficié au premier chef de la décision des Haras Nationaux de verser leurs archives, en recevant celles du Haras du Pin, qui remontent par « bribes » au XVIIIème siècle ; l'inventaire en a été réalisé par une étudiante à l'occasion de la rédaction d'un mémoire sur la constitution du domaine ce qui en fait une source accessible. Les versements se poursuivent avec l'IFCE pour la période allant des années 1960 à 2000.

On trouve notamment dans ce fonds des informations sur les courses et concours hippiques de toutes natures qui étaient contrôlées par le haras.

Des contacts sont engagés avec les sociétés de courses et des associations d'éleveurs mais aucun versement d'élevage privé n'est enregistré à ce stade .

Le service dispose également de collections de photos et cartes postales sur le sujet cheval : le CAOA, rattaché au SDA, a une politique d'acquisitions sur les objets liés au cheval.

Quelques « grandes familles du cheval » ont déposé leurs fonds familiaux.

En ce qui concerne le percheron c'est Le Pin qui en contrôlait l'élevage ; les stud book est archivé par la Société Hippique Percheronne basée à Nogent le Rotrou située dans l'Eure et Loir ce qui posera problème si les anciens stud books sont récupérés ; ce sont des archives publiques dès lors que la tenue du livre d'origines est une délégation de service public.

Les Archives de la Manche ont été détruites en 1944, alors que le Haras de saint Lô a survécu … avec ses archives, ultèrieurement versées en 2005/6 sur instruction du Directeur des haras. Le SDA s'est quant à lui développé de manière spécifique en constituant tout d'abord des fonds à la manière d'un centre de documentation – le cheval est l'un des thèmes traités – et en constituant un exceptionnel fonds d'archives sonores par des campagnes de collecte ciblées dans lesquelles le cheval et son élevage ont tenu une place significative.

Ces archives ont fait l'objet dans la revue in situ d'un article fouillé d'Alain Talon, ancien Conservateur des Archives de la Manche aujourd'hui affecté aux Muées départementaux (cf

Bibliographie). Au-delà de son intérêt descriptif cet article peut constituer une sorte de guide méthodologique de recherche d'éléments « équestres » dans les archives départementales.

Il décrit d'abord le fonds « Haras de Saint Lô » qui occupe près de 200 mètres linéaires et dont les séries les plus remarquables sont par exemple les 7500 registres de montes et saillies, instruites au

cours des siècles dans chacune des stations où étaient dispersés les étalons pour la saison de monte.

Un travail statistique approfondi livrerait des informations sans doute inédites sur l'histoire de l'élevage, l'évolution des effectifs, ou du prix des chevaux, l'influence du haras sur le commerce local.

La collecte des archives privées, engagée depuis les années 60 de manière délibérée (et sur tous les sujets), a fourni des pièces comme le document présenté en tête de chapitre ci-dessus, et d'autres collectées mais aussi microfilmées. Plusieurs fonds spécifiques ont été déposés comme les archives de sociétés de courses. On trouve des éléments sur le cheval dans divers fonds d'érudits comme le fonds Butot pour ce qui concerne l'élevage médiaval et le commerce des chevaux aux XV et XVIèmes siècles, ou le fonds Paul de Gibon sur l'élevage au début du XXème siècle, les courses et les associations de propriétaires.

L'analyse de certains documents relevant d'autres champs peut se révéler révélatrice comme la « montre des gens d'armes de saint Lô » de 1368 qui fournit des informations précises sur la robe des chevaux, critère majeur de sélection jusqu'au XIXème siècle – avec une préférence pour les robes sombres ou « noires » ; de même, le registre de comptabilité d'une abbaye au XVIIème siècle révèle les frais « équestres » de location de chevaux, transports en carosse, etc…

Concernant l'iconographie, A Talon relève la « concomitance entre le développement de la photographie et l'âge d'or de l'usage du cheval » comme animal de transport et de travail. Il apparaît ainsi « omniprésent dans les fonds photographiques conservés et qui couvrent principalement la période 1870-1960 ». Il est évidemment incontournable dans les divers fonds concernant l'agriculture et la vie rurale avant la seconde guerre mondiale. Plusieurs fonds spécialisés sont conservés : 331 photos de courses prises entre 1875 et 1914, ou le fonds Daguenet de 748 articles fin XIXème début XXéme… sans parler d'un « certain nombre des 60 000 cartes postales anciennes ».

Les fonds audiovisuels recèlent divers éléments relatifs au cheval « agricole » et aux marchés et foires comme la célèbre foire millénaire de Lessay, où sont encore exposés chaque année plus de 1000 chevaux, poneys et ânes…

Plus spécifiques à la Manche sans doute sont les archives sonores issues de dépôt mais aussi de collectes réalisées depuis la création de ce service en 2000, et dont plusieurs ont porté sur le cheval et son utilisation comme outil de travail dans l'agriculture à son crépuscule, mais aussi sur les courses de trotteurs et les savoir-faire associés dans l'élevage, l'entraînement, la formation des professionnels.

On peut en revanche sans doute élargir au-delà de la Manche les perspectives qu'ouvre A Talon en termes d'axes de travail pour le futur : la poursuite et l'intensification de la collecte d'archives associatives équestres – sociétés de courses, sociétés hippiques rurales, associations organisatrices de concours de toutes natures. Il en est de même de la collecte de témoignages oraux, qui constitue une véritable urgence si l'on songe que les témoins d'une société hippomobile qui a survécu jusqu'aux années 50 sont aujourd'hui octogénaires, et donc probablement encore assez nombreux pour permettre le recueil de nombreuses informations, mais pour peu de temps. Pour être complète en ce qui concerne les savoir faire du cheval au travail comme le labour ou la traction de certaines machines, la collecte devrait comporter le dressage de chevaux sous le contrôle des « sachants » et la formation de transmetteurs.

Alain Talon suggère également des campagnes photographiques sur les stations de monte ou les hippodromes.

Sa proposition de faire numériser pour les rendre accessibles en Manche les archives du Haras de Torigny conservées en Principauté de Monaco pourrait être étendue, au bénéfice de l'Orne, aux archives de Fresnay le Buffard conservées à Roubaix qui détient peut-être d'autres trésors au hasard de versements d'archives de grands industriels turfistes.

D'une manière générale, la collecte d'archives d'élevages et de haras privés, que le Directeur du SDA de l'Orne s'efforce de faire entrer dans les esprits en cultivant des relations avec le milieu de l'élevage, apparaît comme une priorité ; la manière dont les activités équestres ont été valorisées en 2014 ne peut que contribuer à l'encourager et elle pourrait être promue dans le même mouvement que les protections du patrimoine immobilier qui seront évoquées plus loin. Il est en effet crucial que les édifices protégés soient documentés quant à leur activité aussi solidement que possible.

La richesse des archives privées est bien illustrée par la très belle lettre que cite Alain Talon au début de son article, où un éleveur fameux relate la mort de vieillesse de sa jument Elisa, l'une des fondatrices de la race du trotteur français, en 1881 ; la reproduction d'un portrait de cette jument par Paul Le More, et d'un portrait photographique de son propriétaire, également en mains privées, accompagnent la citation d'un texte significatif de l'histoire de la relation affective entre l'homme et les chevaux – entre l'homme et les animaux en général.

Cet exemple est une bonne illustration de ce que pourrait faire émerger des greniers ou des bibliothèques familiales une « grande collecte » à thème équestre – pas seulement des documents d'archives, mais des ensembles documentés.

C/ Les collections des musées

La vingtaine d'expositions patrimoniales qui ont eu lieu ont révélé la richesse des collections bas-normandes, qui en ont constitué l'essentiel, et auraient pu constituer les diverses salles d'un grand musée du cheval multisites.

Son parcours aurait pu commencer avec l'exposition « Le cheval 55 Millions d'années d'évolution qui a eu lieu au Paléoscope de Villers-sur Mer , et se poursuivre par « Le cheval dans l'Antiquité Romaine (Vieux) et « Le cheval de Guerre » (Orbec).

Après cette entrée en matière historique se présenterait une large section consacrée à « l'âge d'or du cheval » dans les fermes et au travail, avec diverses approches du cheval agricole, de travail, ou plus largement « du quotidien », au XIXème et au XXème siècle : « Le cheval compagnon de tous les jours 1850/1950 » au Musée de la Poterie de Ger », l'histoire du cheval de trait en Normandie « à la ferme musée du Cotentin à Ste Mère Eglise, « Le cheval force de l'agriculture en Normandie » à la ferme musée du Bois Jugand, ou encore « le Cheval sous les poiriers » à Barenton, toutes expositions dont celle d'Argentan forme une sorte de résumé : « Chevaux d'hier et d'aujourd'hui ».

L'exposition du Musée de Normandie de Caen, intitulée « Equitations », qui traite de pratiques équestres rangées par certains parmi les arts en présentant nombre d'œuvres de grande qualité, pourrait assurer le lien entre cette section « ethnographique » et une section clairement « Beaux-Arts ».

Cette dernière présenterait sans doute en ouverture les très belles œuvres graphiques des collections du Musée des Beaux-Arts de Caen, formée d'œuvres majeures extraites des collections du Musée, avant de s'intéresser aux collections présentées pour la circonstance en fonction du sujet par différents musées : Honfleur, sur le cheval, ou Vire qui élargit la thématique à tout l'art animalier.

D'autres expositions étaient plus centrées sur un sujet particulier : les orientalistes au Pin, à Trouville des photos de Doisneau et une exposition monographique sur Alfred de Dreux, distingué amateur de chevaux, déjà romantique. Trouville avec Doisneau et Deauville avec l'agence Magnum permettaient

de boucler la boucle en montrant que le cheval demeure assez présent dans nos vies pour attirer le grand photographe ou l'agence de presse de référence.

On pourrait alors enchaîner sur une section contemporaine car il est intéressant de noter qu'aux expositions patrimoniales s'ajoutèrent une dizaine au moins d'expositions plus actuelles d'art contemporain, souvent photographiques comme à Argentan qui exposa les fameux chevaux de Yann Artus Bertrand ; d'autres photographes présentaient leur vision du cheval dans les paysages bas normands comme à Saint Pair Yves Gillard avec les trotteurs sur la plage de Jullouville, à Avranches une série de photos grand format sur « les chevaux dans le Bercey », à Cabourg les clichés d' Arnaud Guérin. Les arts plastiques étaient également présents à Argentan avec une exposition de sculptures de Laetitia

Pingué, à Caen avec l'exposition des amis de Simone l'Hermitte ou celle mêlant photos de Tristan Jeanne Valdès et textes du poète André Velter.

Plus inattendue l'exposition de Trouville « Atout crin » présentant des œuvres réalisées avec ce matériau d'origine équestre…

L'économie et l'élevage n'étaient pas oubliés avec notamment une exposition à Alençon sur les métiers du cheval aujourd'hui, et une autre à l' écomusée du Perche sur les usages actuels du percheron et du cob.

La vitalité avec laquelle les musées de Basse-Normandie de toutes disciplines et de toutes tailles ont répondu à l' « élan des Jeux » par des expositions multiples est remarquable et témoigne en particulier de la richesse de leurs collections. Réussie au point de vue de la diffusion et de l'animation cette floraison ne portera malheureusement pas, la plupart du temps, les fruits scientifiques que l'on est en droit d'attendre d'expositions qui sont censées constituer des publications, et être accompagnées de versions durables de leur contenu provisoirement visible dans des salles. Or, pour un Musée de Normandie qui édite un ouvrage remarquable, à la fois catalogue et recueil de monographies, à l'occasion de son exposition sur l'équitation, on trouve des dizaines de musées qui ne pourront conserver du travail accompli que des reportages photographiques conservant l'image de ce qui aura été présenté : œuvres exposées, panneaux pédagogiques, cartels…

C'est d'autant plus regrettable que le travail engagé pour l'année des Jeux aurait pu et dû constituer l'amorce d'un travail plus systématique de catalogage, d'étude, et de conservation préventive, car si la préparation des expositions a fait « émerger » des collections privées – telle la remarquable collection d'œuvres de Dreux présentée à Trouville ou la collection « Circus Art Museum de J-Y et C Borg – ou des objets oubliés dans les réserves de musées jusqu'alors peu préoccupés du sujet équestre, elle a du même coup rendu plus évidents la nécessité d'étudier les collections existantes, non seulement pour mieux les conserver mais pour identifier les manques qui s'y observent – par exemple la relative abondance de machines agricoles hippomobiles d'une part, de voitures de luxe d'autre part, ne peut compenser la faible représentation dans les collections des carrioles et autres maraîchères, souvent très locales dans leur conception, qui sillonnaient les routes de Normandie autrefois et que leur banalité a trop souvent conduit à laisser à l'abandon. Une typologie de ces véhicules représenterait un travail à la fois considérable et indispensable à une opération de conservation active.

Plus généralement, l'absence trop fréquente de publications accompagnant les expositions, faute pour les conservateurs de disposer du temps et des moyens de les constituer, pourrait encore être palliée par une collecte systématique des informations recueillies à l'occasion de leur préparation, dont les photographies de salles ou de panneaux ne rendent que très partiellement compte.

La mise en réseaux très active des musées à travers le CRECET permet d'envisager des actions coordonnées de recherche à l'appui de celles déjà en œuvre en matière de conservation et de diffusion.

C'est particulièrement nécessaire dans le domaine des Beaux-Arts : le cheval est l'être vivant le plus représenté dans tous les arts depuis la Préhistoire, mais parmi ces représentations on peut mettre en évidence non pas les œuvres où le cheval apparaît « par hasard » , ou plutôt nécessairement – par exemple tout tableau de bataille jusqu'au XXème siècle – mais ceux dont lui-même ou l'usage qui est fait de lui est le sujet principal – portraits de chevaux, portraits équestres, scènes de dressage, de cirque, de courses, voire de vénerie. Aucun repérage particulier de ces œuvres n'existe, et les travaux d'histoire de l'art sur le sujet sont assez rares : l'organisation régulière d'expositions thématiques permettrait de conduire les recherches et de publier les catalogues d'une sorte de « musée éclaté » de l'art équestre.

D/ Le patrimoine bâti et paysager

L'entretien avec le responsable du service de l'Inventaire et sa hiérarchie au sein du Conseil régional a révélé une implication relativement faible sur ce sujet, auquel ont été préférés au fil du temps le patrimoine balnéaire, la statuaire publique, et plus récemment le patrimoine lié au Débarquement de 1944. Un ouvrage sur les voitures hippomobiles du Pin, dû à Jacques Libourel par ailleurs auteur du « Vocabulaire descriptif » des voitures hippomobiles, a été réédité en 2014 aux éditions Eyrolles, seule contribution de l'Inventaire à l'« élan des Jeux ». Il a été clairement indiqué que toute étude thématique suggérée par l'Etat devrait s'accompagner d'un financement.

Selon le bilan pour 2010 du Service régional de l'Inventaire, toujours accessible en ligne, « Le projet formulé en 2008 de réaliser un inventaire des haras bas-normands dans la perspective d'apporter une dimension culturelle aux prochains Jeux Equestres Mondiaux (2014) a été abandonné, faute d'un engagement financier de la collectivité pour permettre le recrutement d'un chercheur sur contrat. »

La question n'a donc pas réellement évolué et l'on est ici en présence d'un véritable goulet d'étranglement de toute politique du patrimoine équestre, qui devrait pouvoir s'appuyer sur des études d'inventaire.

Une initiative privée permet cependant de disposer aujourd'hui d'un document de grande qualité sur une partie importante du patrimoine équestre : l'ouvrage « haras de Normandie » de Pierre Champion…

Avec 367 pages et probablement plus de cinq cent photos d' Olivier Houdart pour présenter plus de quatre-vingts haras, préfacé par une sorte de trésor vivant de la culture équestre - Alec Head, issu de trois générations de jockeys anglais implantés à Chantilly, qui fut un grand jockey et un entraîneur à succès avant de devenir un grand éleveur - le livre « Haras de Normandie » peut être considéré comme « patrimonial » à plusieurs titres. Il constitue une sorte d'inventaire photographique qui permet de constater l'extraordinaire « conservatoire multisite » d'édifices et de paysages que représente l'élevage de galopeurs. Les auteurs ont voulu se limiter à cette catégorie (sauf quelques haras mixtes) mais n'excluent pas de se tourner une autre fois vers les trotteurs ou les chevaux de sport.

Ce choix est lié à l'angle d'approche car si les photographie font une part magnifique aux bâtiments et aux paysages, l'histoire retracée est celle de leurs habitants, éleveurs et chevaux, qui ont souvent marqué la légende hippique. Si les photographies suffisent à attester de la qualité du patrimoine bâti et paysager mieux que n'importe quel dossier d'inventaire, il resterait à donner sur l'architecture et les étapes de constructions des précisions comparables à celles qui sont données concernant le palmarès des produits de chaque haras et la manière dont s'est constitué son patrimoine génétique.

Les photographies n'ont pas non plus le caractère de reportage systématique dont il faudrait disposer ; elles suffisent cependant à mettre en valeur l'extrême cohérence des ensembles que forment la résidence du propriétaire, les écuries et autres bâtiments « équestres » comme le fenil ou un manège, et des dizaines ou plutôt des centaines d'hectares de prés, bois, étangs.

Il faut donc se fier aux images pour tenter de repérer les éléments de patrimoine les plus remarquables du point de vue de l'architecture, alors que le texte permet d'identifier ceux qui le sont au point de vue de l' histoire de l'élevage et des courses ; les deux regards se croisent le plus souvent, en commençant par les trois haras « ancestraux » que sont Bois Roussel, Lonray, et Victot, tous fondés largement avant la fin du XIXème siècle.

Bois-Roussel, « à Busard dans l'Orne » fut l'élevage créé pour alimenter la remonte par Roederer, Ministre de Napoléon puis un grand élevage de course à partir de la moitié du XIXème ; bâtiments et dépendances du « début du XIXème siècle » considérables composant un ensemble cohérent avec

dépendances telles que pigeonnier etc… Si le château a brulé ce qui subsiste constitue un morceau d'architecture équestre magnifique.

Lonray, près **d'**Alençon », revendique une tradition d'élevage équestre remontant au rêgne du Roi Henri IV fut l'un des premiers haras « décentralisés »; le château actuel, du XIXème siècle, est un pastiche du grand style français de cette époque, au milieu d'un domaine de 200 hectares. Les belles écuries du XIXème siècle ont abrité les chevaux du Duc de Morny, fondateur de Deauville après avoir joué un rôle majeur, au sein du Jockey Club, dans l'institutionnalisation des courses en France – et accessoirement personnage majeur du Second Empire. Passé entre les mains du Comte le Marois, autre personnage majeur de l'histoire des courses dont la principale épreuve de la saison de Deauville porte le nom, le haras est toujours dans sa famille et consacré à l'élevage et à l'entraînement.

Victot est mentionné comme l'« aine des haras français » ; ici l'auteur s'attarde sur le patrimoine bâti, un château de la fin du XVIème siècle avant d'évoquer l'activité d'élevage qui commence pendant la Révolution au profit de la remonte militaire mais connaît des heures de gloire sous quatre générations de la famille Aumont, qui font naître Monarque, père de Gladiateur dont la statue accueille le public de Longchamp en, hommage à sa victoire, la première pour la France, dans le Derby d' Epsom en 1887… Les écuries sont de beaux exemples de bâtiments agricoles du XIXème et forment avec le château un ensemble exceptionnel, aujourd'hui propriété du Cheikh Al Thani, qui possède à Paris l' hôtel Lambert et dont la famille – maison rêgnante du Qatar- sponsorise le Prix de l'Arc de Triomphe, la plus grande course de la saison.

A ces trois institutions historiques peuvent s'ajouter Les haras des grands propriétaires du XXème siècle : **Fresnay le Buffard dans** l' Orne, ancien haras de Marcel Boussac aujourd'hui propriété de Stavros Niarchos, dont l'architecture n'est remarquable que par l'immensité de ses installations, mais qui présente comme on l'a vu la particularité d'être documenté pour la plus grande partie de son histoire grâce au dépôt aux Archives du monde du travail des archives Boussac.

Meautry, situé sur la commune de Touques, dans le Calvados est le haras des Rotschild depuis 1875 ; autour d'un beau manoir XVIIème on y trouve des écuries qui sont un magnifique exemple d'architecture agricole du XIXème siècle , très proche d'architectures industrielles comme celle de la chocolaterie de Noisiel – et il est inutile de tenter de citer les victoires de la casaque bleue/toque jaune, dont la simplicité rappelle – comme en héraldique – l'ancienneté : les Rotschild étaient membres du Jockey Club dans les années 1830 et ont fait courir au Champ de Mars à Paris…

D'autres établissements se signalent par l'étendue du territoire qu'ils utilisent, protègent et modèlent, conservant ainsi des pâturages dans une région où l'élevage bovin les abandonne de plus en plus pour pratiquer l'élevage en étable – les chevaux de course ne sont pas quant à eux supposés engraisser ! C'est le cas de beaucoup d'entre eux, les exploitations de deux à quatre cents hectares n'étant pas rares. On peut mentionner ces « haras paysages » **Le Quesnay,** dans le Calvados, fondé en 1907 par le magnat américain VanderBilt et aujourd'hui propriété de la famille Head qui ajoute encore des vainqueurs à une liste séculaire avec par exemple Trève, gagnante des Prix de Diane,

Vermeille et de l'Arc de Triomphe : 280 ha de prés et bois autour d'un château Renaissance, ou **Les Coudraies,** dans l'Orne, propriété du Comte de Montesson dans les écuries duquel sont venus au monde des chevaux de légende comme la trotteuse Une de Mai ou le sauteur Katko, 600 hectares de prés et bois autour d'un château Renaissance.

Citer ces institutions et leurs plus célèbres produits peut sembler fastidieux mais pour des millions de turfistes du monde entier ces noms sont comparables à ceux des plus grands châteaux de Bordeaux et de leurs millésimes célèbres pour les amateurs de grands crus. Il y a une culture des courses, à la fois aristocratique et populaire, dont les racines sont extraordinairement présentes et denses sur le territoire bas-normand. Un inventaire patrimonial ne pourrait éviter de tenir compte de cette histoire en même temps que de la qualité des bâtiments et des paysages qui les entourent.

D'autres haras se distingueraient davantage par leur architecture et l'on peut en citer quelques uns qui n'ont pas la même illustration hippique : **Le Cadran** dans l'Orne, dont la réutilisation en haras permet de conserver les très beaux bâtiments, sans doute du XVIIIème siècle, d'une ancienne ferme herbagère, ou les très belles écuries de Lessart- le Chêne, bâties dans ce style « anglo normand » qui marque souvent les haras de la région comme il domine à la même époque l'architecture balnéaire, conçue pour les mêmes clients comme le haras des Monceaux, propriété de cette même famille Strassburger dont la villa la plus célèbre et la plus typique de Deauville porte le nom.

Plus surprenante est la maison d'habitation du jeune haras de la Huderie, dans le Calvados, construite sur des plans de Marcel Breuer…

C'est ainsi grâce à un ouvrage dont ce n'est pas la première intention, fruit d'une initiative éditoriale privée, que l'on peut prendre connaissance d'un patrimoine exceptionnel, peu accessible par nature, et qui semble constituer sauf exception un angle mort de l'effort public de connaissance, de protection, et de valorisation.

La qualité mais aussi l'état exceptionnel de conservation de ces ensembles – demeures, écuries, immenses herbages – est indissociable de la continuité d'une activité fournit les moyens d'un entretien soigné et lui donne un sens et une utilité, celle de servir d'écrin et de vitrine à des joyaux à quatre pattes dont les acheteurs potentiels sont sensibles au cadre dans lequel leur est présenté l'objet de leur désir. Cette utilité du patrimoine n'est pas forcément la raison principale du soin qui lui est accordé : de même que les dépenses pharamineuses auxquelles donne lieu une écurie, c'est aussi affaire de passion et nombre de propriétaires de ces monuments sont par ailleurs collectionneurs, mécènes et châtelains, et intègrent le haras à un ensemble d'investissements dans un patrimoine somptuaire dont l'entretien peut marquer la fidélité à une tradition familiale ou au contraire célébrer l'agrégation récente au rang le plus aristocratique qui soit en « faisant courir » – avec une chance d'affronter par jockey interposé la Reine d' Angleterre ou l' Aga Khan qui permet de s'égaler symboliquement à ces têtes couronnées.

Quoi qu'il en soit, la préservation de ces ensembles, leur qualité, l'histoire dont ils sont le conservatoire, auraient justifié et justifierait que soit engagée une véritable démarche scientifique centrée sur l'architecture et les paysages.

III – PROTECTION / CONSERVATION / VALORISATION

L'absence de politique spécifique n'a, empêché ni le recueil de sources dans le cadre du droit commun , ni le développement d'initiatives individuelles ou collectives de recherche, ni par conséquent la constitution d'un ensemble de connaissances accessibles significatif que les Jeux Equestres ont permis de faire mieux émerger. Il ne peut en être de même en matière de protection et de conservation, responsabilités largement régaliennes et publiques, dont un exercice attentif vis-à-vis du patrimoine équestre formerait, avec une action pérenne de valorisation culturelle et touristique, le deuxième pilier d'une politique du patrimoine équestre, à la fois régionale par ses ressources et nationale voire internationale par ses ambitions, qui reste à engager.

On accompagnera donc ici la description d'une situation dont l'examen peut être rapide de propositions sur ce que pourrait être cette politique, tant en ce qui concerne la préservation du patrimoine que sa mise en valeur.

A/ Protéger et conserver

Le patrimoine mobilier

L'année des Jeux a été pour les musées bas-normand, comme on l'a vu, l'occasion de présenter brillamment leurs collections « équestres » artistiques et surtout ethnographiques. Les premières ne sont pas réellement identifiables dans la politique de conservation des collections. Les secondes constituent un pan essentiel des collections ethnographiques, dont la constitution et la préservation bénéficient de l'action de coordination efficace conduite un « Etablissement public pour la connaissance, la conservation et la sauvegarde des patrimoines ethnographiques et muséographiques de Normandie », regroupement d'un ancien et actif réseau des musées ethnographiques avec un laboratoire de restauration et de conservation préventive et une agence d'images patrimoniale.

Cette structure est notamment confrontée à la difficulté de conserver les grands objets – au nombre desquels les voitures et les très nombreuses machines agricoles hippomobiles ; la création d'une réserve et d'un centre de restauration mutualisés permettrait de sauver davantage d'objets et surtout de conduire une politique commune vis-à-vis des acquisitions, notamment par don, afin de porter remède à certains déséquilibres comme par exemple celui qui désavantage les voitures rurales de transport – les « carrioles » - souvent très caractéristiques de micro régions, moins conservées et collectionnées que les véhicules plus aristocratiques et même les machines, que leur conversion à la traction motorisée a souvent pérennisées – avec le risque pour celles qui survivent de réutilisations « de loisir » conduisant à l'usure ou à des réparations destructrices. A ces questions s'ajoutent celles des techniques de conservation préventive, particulièrement complexes s'agissant d'objets principalement faits de bois mais comprenant des parties importantes en métaux et textiles divers et en caoutchouc…

Ces difficultés ne sont pas propres au patrimoine équestre et touchent l'ensemble des traces matérielles de la civilisation rurale traditionnelle, mais compte tenu de sa nature et de sa composition il en est sans doute plus durement frappé.

La création d'un équipement ad hoc permettrait aux Musées d'adopter vis-à-vis des opportunités de collecte une attitude moins restrictive tout en étant sélective ; il n'est en effet satisfaisant ni d'accepter de manière indistincte des objets dont la conservation est coûteuse, ni de cesser toute collecte d'une catégorie de patrimoine en cours de disparition.

Cet équipement devrait permettre le rapprochement entre ces objets et les savoir-faire qui les concernent, et dans l'idéal le transfert des connaissances d'anciens utilisateurs encore vivants de machines agricoles hippotractées – ou de personnes ayant vu d'autres faire pendant leur enfance – à

des personnes chargées de les perpétuer, ce qui suppose de dresser des chevaux pour selon la formule de Patrice Franchet d' Esperey « stocker » en eux cette connaissance. Le Pin pourrait être le lieu idéal pour cela.

Le patrimoine immobilier

.. à la recherche des monuments oubliés

Aucune politique spécifique n'a été conduite en faveur du patrimoine monumental équestre, plus facile à déterminer que le patrimoine artistique en ce sens que les bâtiments destinés aux chevaux, à leur soin ou à leurs usages affichent clairement l'être : haras, élevages, écuries, forges, manèges, hippodromes en forment l'essentiel.

Si l'on prend pour exemple la liste des « haras remarquables » relevés dans l'ouvrage largement cité plus haut, on constate par exemple que Bois-Roussel, le haras de Roederer, ne bénéficie d'aucune protection, contrairement à L**onray , dont l'inscription** inclut haras et boxes, mais couvre seulement façades et toitures, comme très souvent pour les bâtiments d'écuries des châteaux, ce qui livre à la destruction éventuelle les dispositions et décors propres à ces installations. Victot est inscrit lui aussi en totalité. Aucune protection en revanche pour Fresnay le Buffard, Le Quesnay, les Coudraies… A Meautry le château XVIIème est classé mais pas les écuries du XIXème, pas non plus celles de Lessart-du-Chêne.

On doit devant ce vide se poser des questions de doctrine de conservation ; au-delà de l'intérêt historique que l'on accorde ou non aux élevages de chevaux entrés dans la légende, se pose celle plus complexe de l'intérêt de ces vastes ensembles au regard d'une vision à la fois architecturale et paysagère du patrimoine, et de l'idée de patrimoine vivant sinon naturel – le décor magnifique des grands élevages est le fruit de décennies de soins attentifs, et la prairie n'y a rien de «naturel ».

Enfin de manière plus élémentaire il semble nécessaire de conserver les exemples les plus remarquables de l'architecture des écuries, comme de tout type architectural, notamment celles qui manifestent la continuité du décor balnéaire entre les villas côtières et les élevages.

Il en est de même des hippodromes.

Parmi ces derniers seul celui de La Bergerie, au Pin, est protégé avec le haras, alors qu'il existe en Basse-Normandie une trentaine d'hippodromes ruraux dont plusieurs d'un grand intérêt ; celui de Deauville est inclus dans la ZPPAUP et dans la future AVAP, qui intègre également un certain nombre d'écuries privées, de « cours » d'entraineurs, et l'établissement des Ventes – résultat d'une politique patrimoniale d'une municipalité dirigée par un homme issu du monde hippique et conscient de l'importance du cheval dans son histoire.

D'autres monuments n'ont pas la même chance : ainsi le manège dit « La Guérinière, situé rue Ecuyère à Caen, qui d'ailleurs porte ce nom glorieux par une sorte d'abus de langage car s'il se trouve bien sur l'emplacement d'une académie (lieu de formation des jeunes aristocrates où étaient enseignées l'équitation, la danse, et les rudiments du « trivium ») ce n'était pas celle du grand La Guérinière, qui exerçait ses talents à Paris au Manège des Tuileries.

L'académie de Caen était dirigée par son frère, et si le manège actuel est bien situé sur son emplacement il ne date que des années 1860 : construit par l'architecte municipal il était utilisé par les cavaliers locaux mais aussi et surtout comme lieu de dressage et de présentation aux acheteurs des chevaux élevés en Normandie. Aujourd'hui salle de ce bâtiment qui témoigne de manière irremplaçable du passé équestre de la ville – et perpétue même fallacieusement le nom du plus grand écuyer de tous les temps - ne bénéficie d'aucune protection et n'a échappé que par chance à la destruction dans les années 1950 de tous ceux qui l'environnaient pour construire des logements pour les sa-

peurs-pompiers, qui firent du manège le garage de leurs véhicules … Il a naturellement perdu toutes ses dispositions et est réduit à une halle.

Autre témoin majeur de la vie équestre de Caen, l'ancien dépôt de remonte des armées a été préservé par son affectation militaire, aujourd'hui proche de sa fin ; bien situés en centre ville, les bâtiments sont supposés recevoir une utilisation culturelle encore à préciser, notamment en fonction des capacités budgétaires de la Ville de Caen et du Ministère de la Culture, mais il n'apparaît pas qu'il soit envisagé de s'intéresser au passé du plus grand dépôt de remonte ayant jamais existé, dont subsistent apparemment non seulement de vastes écuries mais selon l'arrêté de classement de 1988 « une infirmerie vétérinaire, une pharmacie vétérinaire, en totalité, et forge dite « des maréchaux » « (le rédacteur de l' arrêté savait-il qu'il s'agissait de maréchaux ferrants ?) en totalité avec son équipement, ainsi que le préau les reliant »…

Ces dispositions, ces équipements, les vestiges apparemment encore nombreux dans les écuries comme les auges, n'ont semble-t- il guère retenu l'attention au moment d'envisager la réutilisation du bâtiment, dont il est simplement dit qu'il est « représentatif de l'architecture conventuelle d'époque classique (avant la Révolution c'était un couvent) et de l'architecture militaire de la première moitié du XIXème siècle », à moins que l'équestre soit contenu dans le militaire.

On pourrait multiplier les exemples qui montrent que le patrimoine équestre se situe dans un angle mort du regard patrimonial, en mentionnant par exemple les stations demonte des deux haras nationaux, plusieurs dizaines de bâtiments spécialement aménagés dont aucun n'a été conservé, ni même probablement relevé, et dont semble t-il un ou deux seulement demeureraient lisibles…

Le patrimoine privé n'est pas forcément mieux traité : comme on l'a vu pour le haras de Meautry les protections anciennes laissent souvent de côté les communs et écuries, sauf en ce qui concerne les façades et toitures, ce qui a conduit bien souvent à leur pure et simple destruction, ou à des transformations qui les dénaturent, en faisant tantôt des logements tantôt des espaces réceptifs au prix de la destruction des aménagements, du mobilier, et des dispositions architecturales spécifiques – fenêtres élevées, sols inclinés munis de rigoles, chambres vitrées sur les stalles pour le premier garçon ou le cocher…

Les propriétaires privés actuels regrettent souvent ces déprédations des générations précédentes en constatant l'intérêt du public pour la découverte de tels espaces « en état de marche » qui comme les cuisines sont extrêmement appréciés des visiteurs comme traces d'une vie de château qui était aussi celle de la domesticité.

Pour une action thématique patrimoniale

L'impossibilité pour l'Inventaire général d'engager l'action thématique sur les haras envisagée en 2010 demeure, et il a été suggéré à l'auteur du rapport que l'Etat subventionne cette action s'il la juge prioritaire ; ainsi une compétence de l' Etat transférée à la Région avec les moyens afférents en 2004 pourrait-elle devenir une compétence régionale subventionnée par l'Etat après dix années de « maturation »… beau sujet de réflexion en ces temps de reconstruction des compétences locales et de l'Etat territorial !

La bonne approche consisterait probablement pour les diffèrents acteurs – financeurs et services de recherche – à conjuguer leurs forces et surtout à inscrire dans le temps, fut-ce à moyen voire à long terme, les efforts qui restent à accomplir.

Un programme de protection ciblé n'a pas forcément besoin d'être précédé d'un inventaire exhaustif, et les CRMH ont développé depuis quelques années d'autres méthodes inspirées des Programmes Collectifs de recherche en usage dans le secteur de l'archéologie, qui ne nécessitent pas les mêmes effectifs de personnel scientifique qu'un inventaire complet et ont déjà été appliquées au patrimoine balnéaire – très comparable et proche du patrimoine équestre.

Les 34 hippodromes de Basse-Normandie, un échantillonnage limité de grands haras et élevages – pas seulement de galopeurs -, et l'élargissement de toutes les protections « restrictives » aux bâtiments et installations d'écuries constituent un champ d'action raisonnable pour un programme de deux ou trois années.

Il pourrait s'accompagner d'actions ciblées sur, par exemple, deux ou trois stations d'étalons dépendant des deux grands haras, et d'un effort des villes, en particulier celle de Caen, pour marquer sur leur territoire les traces du « temps des chevaux », et de la protection de quelques édifices emblématiques et connus.

La conséquence serait probablement – mais pas forcément ni même principalement – la mise en évidence de besoins de financement pour des restaurations. On découvrirait probablement que les efforts réels – mais qui restent mesurés – consentis en faveur du Haras du Pin par les collectivités territoriales ne représentent pas la totalité des besoins du patrimoine équestre bas-normand…

La conduite de ce programme pourrait être l'objet de l EPCC récemment créé, assurant la coopération entre les pouvoirs publics, mais aussi d'une structure ad hoc du type fondation territoriale, qui permettrait de mobiliser des acteurs privés dans le financement des actions – et pourquoi pas les richissimes acheteurs et propriétaires des futurs dieux du turf ou des carrières élevés, entraînés et vendus dans la région ?

L'un comme l'autre type d'organisme ad hoc devrait évidemment se préoccuper de faire connaître et apprécier le patrimoine qu'elle aurait pour mission d'étudier, de transmettre, et de valoriser.

A cet égard un label spécifique régional « patrimoine équestre bas-normand », ne comportant pas d'obligation particulière mais valorisant des édifices mineurs ou des objets et les inscrivant dans des actions de promotion touristique pourrait constituer un outil utile, éventuellement en association avec une action de soutien spécifique de la Fondation du Patrimoine.

Sans en revenir au modèle obsolète des « routes historiques » l'identification et la mise en ligne de manière accessible sur smartphone d'itinéraires « équestres » mêlant l'identification des plus beaux paysages avec des visites plus classiques permettrait de diffuser largement l'identité de la Normandie équestre ; le jalonnage dans les villes (par des outils de type flashcode) des traces de la présence encore récente du cheval nourrirait un produit touristique particulièrement original.

B/ Valoriser

Du patrimoine conservé à la culture patrimoniale

L'approche culturelle du patrimoine équestre peut adopter la perspective dite cavalière chère aux peintres de villes et de châteaux et le regard du voyageur monté, qui situe toujours monuments et cités dans leur environnement. Au-delà des édifices, les paysages équestres méritent évidemment une attention qui s'applique à plusieurs échelles : celle de l'environnement immédiat de grands élevages ou haras, et celle de cantons ou de secteurs étendus où leur densité marque et dessine l'espace.

On ne peut comparer cette empreinte qu'à celle des vignobles dans d'autres régions, , et l'on pense aussitôt aux vignobles de Saint Emilion, « paysage culturel » classé au patrimoine mondial… l'outil n'est sans doute pas adapté, et l'on regrette qu'il n'existe pas d'instrument d'échelle plus modeste – dont l'utilité première serait de réduire la « file d'attente » des régions ou sous-régions candidates au patrimoine mondial.

Un bon outil de recensement et de prise de conscience d'une réalité patrimoniale de ce type – de connaissance et de reconnaissance - peut être le label Pays d' Art et d'Histoire, qui permet d'engager

de nombreux acteurs dans un travail relativement long de définition et d'affirmation d'un caractère territorial.

Celui qui existe dans le Pays d' Auge comporte un volet « patrimoine équin » dans son projet de renouvellement de label ; force est de constater que la thématique est aujourd'hui complètement absente des documents de communication et des offres culturelles et pédagogiques du PAH, qui couvrent pourtant largement, par exemple, le cidre ou l'architecture à pans de bois …

Dans le futur PAH le patrimoine équin est l'un des onze thèmes qui seront traités par un Centre d'Interprêtation du patrimoine éclaté ; il est dévolu à la Communauté de Communes Pays d' Auge Dozuléen…

Les Pays d'Art et d'Histoire ne constituent pas un dispositif protecteur, sinon par l'attention qu'ils attirent sur un territoire et la mobilisation de ses habitants qu'ils permettent.

A ce titre, l'idée d'un Pays d' Art et d'Histoire centré sur le Patrimoine équestre, qui se situerait autour du Haras du Pin et pourrait intégrer quelques haras célèbres, a reçu de plusieurs acteurs un accueil positif : il est à souhaiter que la communauté de communes du haras du Pin puisse le porter avec le soutien du Ministère de la Culture. Ce serait une manière de montrer que le cheval structure des paysages – et on est ici bien dans une logique comparable à celle de Saint Emilion, même si le centre n'est pas une ville patrimoniale mais le Haras et son domaine.

On y reviendra dans le chapitre consacré plus loin aux « hauts lieux » du cheval en Basse Normandie.

Le pays d'art et d'histoire ne peut cependant se substituer à un « maillage du territoire », selon un expression du Directeur général des Services de la Région, permettant au cheval d'être « en tant que domaine d'excellence un moyen de s'identifier et de se promouvoir « pour toute la région selon l'expression du Président du Conseil Général de l'Orne.

Rares sont aujourd'hui fort heureusement ceux qui comme un responsable depuis muté considèrent que le cheval n'intéresse que les « CSP ++ « … même si curieusement s'expriment des réticences face à une éventuelle « massification-aseptisation »…

Pour autant on ne discerne pas de politique forte de valorisation ; les champs de bataille de 1944 semblent avoir mobilisé bien davantage d'énergie, comme si ce qui détruit le territoire en quelques mois avait une valeur historique et mémorielle supérieure à ce qui a contribué à le créer au fil des siècles.

Il n'existe en effet pas d'outil de type PAH à l'échelon régional – pas de « région d'art et d'histoire ». Peut-être l'absence d'un autre vecteur d'initiatives collectives à cette échelle est-elle d'ailleurs l'une des causes de la prolifération de projets de classement au patrimoine mondial…

Rien n'interdirait cependant d'innover dans ce domaine si les collectivités le souhaitaient.

La valorisation d'un thème considéré comme porteur de sentiment identitaire et de lien social pour les habitants tout autant que d'attractivité touristique suppose une décision collective des acteurs locaux.

Créer l'événement

La basse-Normandie – un peu dans le sillage de la Haute, a l'expérience des festivals « Normandie impressionniste » qui d'un événement destiné à être unique ont fait un événement récurrent, comme ce fut le cas de l' « Armada » de Rouen. Rien n'interdirait d'envisager que le même principe s'applique à l'année des Jeux équestres et que sans le prétexte sportif on aie tous les deux ou trois ans une «saison culturelle du cheval » qui pourrait se thématiser comme on le fait pour l'impression-

nisme, passé de l' eau au portrait. Un sujet tout trouvé pendant la longue commémoration de la guerre de 1914-18 serait le cheval de guerre, mais on pourrait dresser une longue liste. Si l' EPCC qui ne s'appelle pas officiellement « Normandie Patrimoine » en raison paraît il de l'opposition de la DRAC devenait le support de cette opération récurrente, il pourrait y associer comme ce fut le cas cette année de nombreux musées, et d'autres événements et opérations pourraient être organisées, y compris des présentations de savoir faire traditionnels équestres toujours très appréciés des publics.

Moins visibles mais peut-être plus structurant serait un travail approfondi sur l'existence d'un public français ou étranger de « visiteurs équestres » qui pourraient associer la fréquentation d'événements sportifs, commerciaux ou traditionnels avec celle de l'ensemble du patrimoine bas-normand.

La question est au bout du compte de savoir si la région s'imagine en « chevalie » comme l' Aquitaine se proclame « Ovalie »… Et est disposée à apporter quelques moyens à soutenir cette prétention.

La politique de diffusion de la culture équestre qu'il s'agirait ainsi de développer s'appuierait forcément sur les trois Hauts lieux du cheval en Basse-Normandie que sont le haras de Saint-Lô, exemple de reconversion assez réussi , Deauville, où le cheval est clairement au coeur de la politique municipale, et le haras du Pin, « Mont saint Michel du Cheval « pour le Préfet Lalande, ainsi en désaccord avec tous ceux qui après La Varende y voient son Versailles !!

IV - LES HAUTS LIEUX

La chance et l'histoire ont voulu que chacun des trois départements bas-normands possède son « haut lieu », et que chacun d'entre eux illustre à sa manière un aspect différent de la culture équestre actuelle et passée, dont il est aisément perçu comme une capitale nationale : Saint Lô pour l'élevage et le travail des chevaux d'armes hier, des chevaux de sport aujourd'hui, Deauville pour le commerce et la compétition des chevaux de course et pour le polo, et Le Pin pour ce même élevage mais aussi pour l'élevage en général, notamment celui des trotteurs et des chevaux de trait.

Les deux derniers jouissent d'une notoriété très large comme site équestre, celle du premier étant plus limitée sans doute aux milieux concernés eux-mêmes.

En termes d'activité et de valorisation patrimoniale, ils n'ont ni le même potentiel ni les mêmes atouts, et sont dans des situations très différentes, celle du Pin ayant la particularité de s'inscrire dans une mutation institutionnelle complexe et d'être à la fois la plus lourde d'incertitudes, la plus critique en termes patrimoniaux, et la plus lourde d'enjeux et de potentialités culturelles.

A/ La nouvelle vie de Saint-Lô

Le haras national de Saint-Lô est l'un des rares témoignages du passé de la ville ayant survécu aux bombardements de 1944 pour une grande partie, reconstruit à l'identique pour le reste ; il est situé dans l'agglomération, aujourd'hui assez près de son centre. Son architecture IIIème République, d'allure militaire, en impose sans charmer réellement mais constitue un bel ensemble à peu près intact, et dans un état de conservation satisfaisant. A côté des bâtiments patrimoniaux ont été créés des équipements sportifs modernes, notamment un manège pouvant accueillir 2500 spectateurs. Ces installations accueillent 130 manifestations sportives et/ou d'élevage par an, concours et vente sne tous genres, qui peuvent être récurrents ou exceptionnels comme le rassemblement organisé pour réunir des chevaux et poneys destinés à une écurie de propriétaires en constitution du côté de Pékin…

Le « pôle hippique » fonctionne en partenariat entre les collectivités territoriales, l' IFCE, et les professionnels du cheval – éleveurs et cavaliers professionnels qui achètent des jeunes chevaux, les font participer aux épreuves qui leur sont réservées jusqu'à six ans, puis les revendent pour la compétition. L'élevage de la Manche s'est spécialisé dans les chevaux de sport et produit régulièrement des champions – quatre chevaux nés dans la Manche participaient ainsi au Grand Prix Coupe du monde de Stuttgart.

L'utilisation actuelle du haras historique permet à la fois de conserver quelques percherons des haras nationaux qui participent régulièrement à des spectacles, d'accueillir une « pépinière d'entreprises » de cavaliers professionnels, d'ouvrir au public un espace d'interprêtation sans prétention mais plaisant, d'héberger des « artistes en résidence » qui peuvent être des chorégraphes équestres ou des plasticiens s'intéressant au cheval, etc … La dimension patrimoniale et culturelle est inséparable des activités sportives et commerciales, qui ont déjà largement pris le relais de l'étalonnage, ici comme dans tous les haras en voie de disparition puisque 2014 est la dernière année pendant laquelle l' IFCE propose ce service. Il en résulte un patrimoine vivant, bénéficiant à la fois de sa position en ville et de sa capacité à s'adapter à un véritable besoin d'un secteur – l'élevage de chevaux de sport – auquel il offre une vitrine qu'il est assez fort pour occuper effectivement. Le patrimoine est à la fois assez récent et rustique pour être d'un entretien relativement facile, et se révèle assez versatile pour changer d'usage sans qu'il soit nécessaire d'en abandonner une trop grande partie, de sorte que la vie très multiforme de l'institution assure la pérennité du patrimoine bâti et contribue à la perpétuation des savoir-faire liés au cheval.

Saint-Lô n'a plus de haras que le nom, mais il vit d'une autre vie au service du même secteur, dans une harmonie apparente qui n'est évidemment ni sans difficulté ni sans dissension entre partenaires, mais il n'est ni délaissé, ni fermé au public, ni dévoyé dans des activités sans rapport avec son histoire.

On verra plus loin que Le Pin – autre ex-haras national de la région - présente une situation diamétralement opposée à peu près sur tous ces points.

B/ Les fastes de Deauville

« L'activité de Deauville autour du cheval est l'un des socles de son histoire, de son économie et de son quotidien, depuis les hippodromes et les ventes dès le XIXe siècle jusqu'à l'ouverture en 2010 du Pôle International. » (site de la mairie…).

A Deauville le cheval est présent depuis l'origine de la station balnéaire comme ce qu'il était pour son fondateur, membre du Jockey Club et acteur décisif du développement des courses en France sous la monarchie de Juillet et le Second Empire, temps d'apogée sinon de l' équitation française du moins de la passion équestre. Le développement des courses en fait à cette époque le premier sport « de masse « au point de vue de leur public, mais c'est aussi le moment où les grandes querelles sur l'art équestre, et en particulier celle qui oppose Baucher et d' Aure, autrement dit la tradition académique française à l'anglomanie romantique - qui finit par l'emporter grâce au soutien des militaires et de Saumur - passionnent le public élégant au même titre que la bataille d' Hernani, avec d'ailleurs peu ou prou les mêmes protagonistes comme Théophile Gautier ou le Duc d' Orléans, qui mourut de son goût pour les attelages trop vifs.

La station compte deux hippodromes : en son centre la Touques, réservé au galop, et Clairefontaine situé sur le territoire de Tourgéville, où l'on court aussi au trot et sur les obstacles.

Les bâtiments et tribunes du premier, reconstruits respectivement en 1913 dans un style art nouveau et en 1928 en « néo-normand », sont de grande qualité et bien entretenus ; ils ne bénéficient d'aucune protection particulière mais La Touques est située au cœur d'une ZPPAUP qui prend en compte l'ensemble du patrimoine équestre dont il est le centre : l'établissement des ventes, bel exemple de style néonormand, mais aussi plusieurs « cours » d'entraineurs ou de propriétaires, sont spécifiquement repérées.

La ville possède aussi un club de polo qui organise sur l' hippodrome de la Touques le plus important tournoi d'Europe continentale, et depuis peu le « pôle international du cheval », vaste complexe destiné à la pratique des amateurs, mais destiné également à accueillir des compétitions de sports équestres de haut niveau. A peu près parfait du point de vue des commodités pour les chevaux, les cavaliers et le public, cet équipement ne se distingue malheureusement guère par son architecture.

Dirigée par un maire qui dirigea et développa considérablement les ventes de pur-sang, Deauville offre ainsi aux amateurs et pratiquants de toutes les formes d'équitation de loisirs des opportunités d'assouvir leur passion pendant toute l'année et en particulier pendant la saison d'été.

Cette vitalité ainsi que la ZPPAUP qui englobe l'hipppodrome de la Touques, l'établissement des ventes, et plusieurs cours d'entrainement, assure la pérennité du patrimoine équestre, fruit d'une histoire à laquelle le projet de musée en cours d'installation dans l'ancien couvent des Franciscaines fait une large part. Outre l'œuvre d'André Hambourg dont il sera le musée monographique, le musée consacrera au cheval l'un de ses trois départements, dont le maire veut faire un lieu de référence (le troisième thème est l'histoire de Deauville). Une politique d'acquisition active est menée depuis plusieurs années, et a permis de constituer une collection centrée sur l'histoire des courses grâce à des donations comme celle d'André Romanet, ancien directeur de France Galop. Cette collection a été présentée en 2014 sous le titre « la Ville Cheval ».

Le projet intègre également une médiathèque qui vise à devenir elle aussi la référence en matière d'histoire équestre, croisant pour partie la thématique « mémoire de Deauville, d'hippologie, notamment pour les scolaires, d'ouvrages hippiques généraux, et de revues et magazines spécialisés.

Des donations comme celle du fonds France galop (30ml) viendront enrichir cette médiathèque qui sera accessible au public non initié contrairement à celles de l'Ecole Vétérinaire, d' Alfort, de Saumur et du Pin, les ouvrages anciens mis à part, et qui est la seule bibliothèque ouverte à tous les publics développant cette thématique.

C/ Le Pin : le crépuscule d'un lieu

Un écrasant passé

Le Pin est évidemment celui des trois hauts lieux dont la renommée patrimoniale est la plus grande et la plus justifiée même si l'appellation de « Versailles du cheval » due à La Varende est sans doute excessive : d'abord au regard de la somptueuse architecture équestre du vrai « Versailles du cheval », les écurie du château de Versailles lui-même, mais aussi en considérant objectivement les bâtiments du Haras : la maison du Directeur est un agréable petit château mais plus d'un propriétaire de haras privé est mieux logé, et si les écuries historiques sont considérables par leur importance et leur préservation leur architecture pour être de bonne facture demeure utilitaire et n'est pas substantiellement plus admirable que celle par exemple de Bois Roussel. Elles ont cependant le privilège d'avoir conservé grâce à leur classement des caractéristiques d'aménagement et de disposition qui ont la plupart du temps disparu ailleurs, même dans les écuries encore en service, et les rendent d'ailleurs à peu près inutilisables dans les conditions de travail humain et de bien-être animal d'aujourd'hui.

Ce qui rend le Haras le plus remarquable c'est bien sûr la cohérence et la majesté de l'organisation spatiale, et la beauté du site, sur une hauteur d'où l'on domine un paysage exceptionnel, profondément marqué par l'élevage des chevaux ; c'est aussi l'étendue du domaine conservé, plus de 1000 Hectares incluant le merveilleux hippodrome de La Bergerie qui semble avoir traversé le temps sur une toile de Degas et depuis lequel l'œil ne se pose sur aucune construction mais sur un océan de bocage.

Et bien sûr ce qui rendait la visite inoubliable il y a encore quelques années c'était « le luxe apparent, l'ordonnance générale » décrites par l'écrivain cavalier bas-normand, le nombre et le style des personnels en uniforme, une atmosphère de maison royale plus évocatrice encore que le monument lui-même des fastes de l'Ancien Régime.

Le Haras du Pin comme tous les autres haras nationaux cesse donc fin 2014 de justifier cette appellation autrement que comme un souvenir de son passé. Le terme de « haras », dont d'ailleurs l'étymologie est incertaine mais probablement arabe, désigne en effet un lieu où l'on élève des chevaux – et pas seulement d'ailleurs un dépôt d'étalons. Il sera en revanche toujours « national » , puisqu'il est en cours de transfert à un nouvel établissement public administratif qui demeure sous la tutelle de l' Etat même si sa création a donné lieu à un ajout d'articles dans la partie législative du Code rural et des pêches maritimes, recours normatif théoriquement réservé par l'article 37 de la Constitution à une « nouvelle catégorie d'établissement public « qu'il formerait donc à lui tout seul.

Faute de soumission de la question au Conseil Constitutionnel l'applicabilité du critère de « catégorie nouvelle » n'est pas explicitée et peut susciter le doute même si la jurisprudence permet de fonder cette qualification sur la spécialité, entendue comme spécificité des missions, qui ne semble guère plus marquée que par exemple celle de l'IFCE lui-même, créé par un simple décret.

Cette procédure a été présentée comme la seule solution permettant de résoudre la difficulté que représentait la volonté de confier l'établissement aux collectivités sans que l'Etat disparaisse du dispositif, ni ne perde toute autorité sur l'institution et notamment sur la nomination de son dirigeant ;

le statut d' EPCC aurait probablement permis de parvenir à un résultat correspondant réellement à une cotutelle mais sans inscrire dans le marbre législatif la présence du Ministère de l'Agriculture.

Plus profondément, le recours à la solennité législative est une forme de révérence à l'histoire dont le Pin est à la fois le symbole le plus célèbre et le vestige le plus remarquable, celle des haras nationaux, une institution qui s'inscrit dans le récit de la geste étatique française parmi les immortelles créations de Colbert réappropriées par Napoléon 1er, ces institutions qui assuraient l'harmonieuse tutelle qu'un Etat omniscient exerçait sur la société par le truchement de corps d'élite de hauts fonctionnaires. En des temps où certains hommes politiques se rêvent en Colbert du XXIème siècle – lui aussi luttait contre la (première) mondialisation, et la création des haras est d'abord une démarche mercantiliste – on comprend le respect porté à son héritage.

Quoi qu'il en soit l'IFCE est engagé jusqu'à la fin 2014 dans un contrat d'objectifs et de performance axé en ce qui concerne les haras sur l'abandon de l'activité d'étalonnage ; le prochain comportera la défaisance des sites, qui seront vendus à l'exception de Pompadour et du Pin – les deux haras hérités de l'Ancien Régime - où doivent être conduits des projets associant les collectivités.

L'IFCE et les services du Ministère rappellent que les collectivités territoriales ont été demandeuses du maintien d'une forte présence de l'Etat. Certains élus pourtant, regrettent l'attachement viscéral de l'institution à sa tutelle ministérielle.

Un établissement sui generis … et viable ?

Il en résulte un établissement dont les statuts lui assignent six missions d'ampleur et de nature assez diffèrentes , avec en première position la mission patrimoniale de conservation :
« 1° *De préserver, d'entretenir et de valoriser le domaine, notamment en vue de sa présentation au public ; » ;* viennent ensuite *les équipements nécessaires à l'organisation d'événements sportifs équestres de haut niveau,* puis un rôle plus vaste consistant à *promouvoir la filière équine et les activités liées au cheval et aux autres équidés, en lien avec l'Institut français du cheval et de l'équitation, par des actions de recherche et développement, de communication auprès du public, de soutien aux entreprises innovantes et des actions de coopération internationale dans le domaine du cheval et de ses métiers sous la dénomination "Haras national du Pin" pour le compte de l'Etat ou des collectivités territoriales qui en feraient la demande.*
« Développer une offre touristique et culturelle » ; ne vient qu'en quatrième position juste avant *diversifier l'offre de formation en lien avec l'Institut français du cheval et de l'équitation, »* et « *coopérer et de créer un réseau d'échanges avec le Haras national de Saint-Lô (Manche). »*

On le voit cet établissement créé par la Loi reste très engoncé dans celui dont il se sépare, l'IFCE, avec lequel les « liens » mentionnés sont étroits ; sur le terrain les deux institutions se partagent le domaine, l'IFCE revenant comme « locataire » occuper la plus grande partie des installations modernes et ne laissant au Haras que les bâtiments historiques - à l'exception notable des bâtiments de l'ancienne forge et du logement du vétérinaire pourtant idéalement situés pour accueillir du public - et pour principales missions propres la gestion domaniale et la visite touristique.

Cette dernière est aujourd'hui délégué à une association, Haras du Pin Tourisme, qui doit se dissoudre dans le nouvel établissement ; le développement de l'activité culturelle et touristique n'a fait l'objet d'aucune étude récente, ni d'aucun des groupes de travail qui ont réfléchi sur la préfiguration des futures activités.

Celles-ci sont nombreuses, avec une volonté de faire du Pin un site de formation aux métiers du cheval – à commencer par celle des spécialistes la reproduction des chevaux qui sauf pour les pur-sang se déroule le plus souvent de manière artificielle sous le contrôle de techniciens agréés par les haras ; sont également prévues des formations de maréchaux ferrants, selliers, cochers, drivers de courses de trot… et comme à Saint Lô l'accueil de jeunes cavaliers professionnels et d'artistes en résidence.

Sur toutes ces activités sont affichées des ambitions aux horizons considérables - l'ouverture au loisirs équestres et aux courses des pays émergents générant un besoin de venir puiser les savoir-faire aux vieilles sources européennes – mais aux effectifs assez limités.

On pourrait pourtant presque avoir le sentiment, au vu de l'attitude de nombreux interlocuteurs face au développement de la visite, d'une crainte de voir cette activité devenir la principale et se développer plus vite que les activités plus traditionnelles, directement « productives ».

On constate en tous cas que la dimension patrimoniale et culturelle reste à prendre en compte, dans un processus de préfiguration où plusieurs représentants du Ministère de la Culture ont évoqué leurs difficultés à se faire entendre comme gardiens du patrimoine.
Cette situation est d'autant plus paradoxale qu'il est clair pour tous les acteurs que c'est la mémoire du site et sa qualité architecturale qui sont le motif de tous les efforts accomplis pour le maintenir en vie – mais sans accomplir la révolution de points de vue qui consisterait à prendre le monument non plus comme un moyen au service d'autres activités mais comme une fin en soi.

Il est certain en tous cas que la mission culturelle est à ce stade à définir et ne demeure envisagée que comme une sorte de découverte des autres activités – y compris l'étalonnage que des éleveurs privés continuent à pratiquer dans les écuries à travers une coopérative.

Il semble qu'existe un consensus au sein de ce que l'on est convenu d'appeler la « filière équine » inscrite dans la loi – mais qui n'a pas d'existence autre que conceptuelle sinon à travers un « Conseil des Chevaux de basse Normandie » qui réunit surtout des associations d'éleveurs – pour contribuer au maintien d'une vie équestre au Pin, à condition de ne pas devoir y dépenser d'argent. C'est aussi très clairement la volonté des deux collectivités très pauvres, que de limiter au maximum leurs investissements.
Certains s'inquiètent de ne voir en réalité surgir d'autre projet que de conserver debout une sorte de mausolée de l'institution des haras : ils considèreront alors qu'il faut attendre, se borner à financer la conservation physique du bâtiment et attendre pour envisager un projet de développement «touristiculturel » la vraie fin de l'IFCE ou du moins de sa présence sur le site, qui est probablement inéluctable compte tenu des perspectives générales de l'établissement et du fait que cette présence repose sur la présence maintenue des anciens agents du haras, qui n'ont pas vocation à être remplacés après leur départ à la retraite et sont dans l'ensemble assez proches de cette dernière.
Cette posture attentiste n'est pas sans justification ; une institution comme les Haras Nationaux ne peut s'effacer de son lieu le plus symbolique d'un seul mouvement et il n'est pas impossible que les efforts accomplis pour de maintenir une vie équestre sur le site soient couronnés de succès même s'il s'agit moins de répondre à des demandes d'implantation que d'imaginer des activités susceptibles de s'y développer pour les y attirer.

Même si l'on considère que ces autres activités – ce que certains appellent le campus du cheval avec ses formations, de la recherche, une pépinière d'entreprises – se développent réellement, c'est-à-dire que se découvrent des raisons de les implanter à cet endroit autres que la louable volonté de « faire vivre le site », ce sera sous la houlette directe de l'IFCE et en dehors du haras historique ; que devient ce dernier, confié au nouvel établissement ?

Sans doute sera-t-il animé à certains moments par les événements sportifs que l'établissement est supposé accueillir mais le potentiel en la matière est-il considérable si l'on tient compte du calendrier déjà très abondant de Saint-Lô et de la concurrence du Pôle International du Cheval de Deauville qui entend devenir un haut lieu des sports équestres et dispose de gros moyens, d'un public de proximité, et de liaisons faciles avec tous les gisements de public par autoroute, train et aéroports ?

Les Jeux Equestres mondiaux ont montré, avec les difficultés connues par les milliers de spectateurs qui n'ont pu accéder au site à cause de la saturation du réseau routier (n'accède au Pin par de

charmantes départementales…) mais aussi par les compétiteurs qu'il fut difficile d'héberger (les écuries historiques ne sont pas adaptées à cet usage) que malgré la beauté du site il restait beaucoup à faire et à investir.

La vraie question est sans doute celle d'une vision plus réaliste du positionnement possible pour Le Pin par rapport aux deux autres grands sites ; il arrive le dernier dans sa reconversion, paradoxalement handicapé par la révérence qui l'entoure et a conduit à retarder le plus longtemps possible la réflexion ? Dès lors la place de vitrine de l'élevage de sport est prise par Saint Lô, où un campus du cheval trouverait probablement un terrain plus propice ; quant à l'aspect sportif il est préempté par Deauville en ce qui concerne les courses depuis l'origine, et le sera sans doute rapidement pour les sports équestres, en tous cas pour le seul qui attire le grand public, le saut d'obstacles. Il restera au Pin le concours complet et l'attelage qui restent en France un peu confidentiels.

Dès lors, la conservation et la diffusion du patrimoine et de la culture équestre demeurent le créneau « le plus disponible et peut-être le plus prometteur compte tenu de l'image très forte du site.

Le patrimoine, un potentiel oublié ?

Or la vie culturelle du monument semble envisagée seulement comme ce qu'elle a été jusqu'ici : un accessoire des deux autres vocations – sportive et professionnelle – du site ; ne serait-il pas plus réaliste d'inverser la perspective ?
Un espace d'interprétation existe créé par l'association Haras du Pin Tourisme ; il évoque la relation entre l'homme et le cheval, et surtout l'histoire des haras ; il était adapté à l'époque où la visite de l'établissement était celle d'une institution encore vivante, ce qui n'est plus le cas sauf une fois par semaine avec les « Jeudis du Pin », présentation d'étalons qui n'a lieu que ces jours-là parce qu'il était le plus compatible avec l'activité du haras. Celle-ci a disparu mais les présentations n'ont toujours pas lieu les week ends … Par ailleurs ces présentations de percherons attelés à des voitures légères ou à des breaks de chasse n'a de sens que comme extériorisation de la vie d'un haras où l'on « occupe » les étalons d'une manière qui a peu à voir avec la vocation de leur race. Du point de vue de la reconstitution ces présentations sont comparables à celle d'un musée du costume qui montrerait un mannequin en habit de soirée coiffé d'un chapeau de paille.

Il faudrait pour réfléchir à ce genre de sujet qu'existe un groupe de travail « culturel » dans le cadre de la préfiguration, mais ce n'est pas le cas ; la directrice a appris du rapporteur l'existence d'un établissement public national spécialisé dans la mise en visite de monuments historiques, le CMN, présent dans la région (Carrouges est à 35 km). Aucune évaluation qualitative ni quantitative des publics potentiels et de leurs curiosités exprimées ou latentes n'a été confiée à un consultant touristique, aucune réflexion du type « projet de monument » ou « projet scientifique et culturel » n'est même envisagée par des acteurs et des responsables qui n'ont jamais eu à connaître de tels outils – ce qu'on ne saurait leur reprocher compte tenu de leur spécialité professionnelle.

Tout serait donc à faire et l'on ne peut qu'exprimer le souhait que la présence du Ministère de la Culture au Conseil d' Administration ne soit pas seulement justifiée par sa responsabilité vis-à-vis des travaux sur le monument historique, mais lui permette le moment venu de proposer qu'un véritable projet culturel et touristique soit élaboré. Celui-ci ne pourrait évidemment pas se limiter à l'histoire de l'institution des haras nationaux, même si elle devrait y être retracée, mais proposer une approche globale de l'histoire de l'homme et du cheval, avec un champ géographique dépassant forcément la Basse-Normandie.

A court terme, et dans le cadre même du statut actuel, Le Pin pourrait prolonger le mouvement engagé en 2014, et rester le cœur d'une démarche nationale permanente sur le patrimoine équestre. Il

pourrait tout d'abord devenir le Centre d'Interprêtation de l' Architecture et du Patrimoine du Pays d'Art et d' Histoire du Pin si celui-ci est créé.

Il est également assez facile d'y créer la « grande réserve » dont le matériel hippomobile a besoin, et le lieu de formation et de dressage d'hommes et de chevaux capables de les présenter au public en action, ce qui l'intéresserait sans doute autant que de voir tourner en rond des percherons bizarrement attelés à des voitures légères. On pourrait également, moyennant les légers investissements dont l'absence l'a empêché d'accueillir une exposition Degas en 2014, y présenter chaque année une exposition thématique sur le cheval et sur les équitations, en s'appuyant sur le comité scientifique créé par la DGP en 2011 ; ce dernier pourrait également être ranimé pour organiser un colloque annuel.

Il faudrait un peu plus d'ambition pour aller plus loin et rêver – sous réserve que les études de public laissent espérer le succès – de créer au Pin un lieu national et international dédié au cheval et à sa relation avec l' homme dans tous ses aspects, et pas seulement à l'élevage vu à travers la geste des Haras. Des représentants de toutes les races chevalines créées par l'homme et de tous les usages qu'il en a faits, des spectacles équestres quotidiens, des présentations muséales interactives – et pourquoi pas des baptêmes du cheval pour les non initiés et pendant l'hiver des possibilités de séjours équestres, de stages, de « master classes » de grands écuyers accueillant les cavaliers amateurs ou professionnels ?

Des projets d'hébergement hôtelier ont été envisagés, y compris des « bungalows » dans le domaine, rejetés par les responsables de la conservation du site ; nul ne semble en revanche s'être interrogé sur l'utilisation à cet effet des vastes bâtiments qui servaient au personnel du haras et sont pour l'essentiel vides.

Mille idées pourraient être testées et développées, y compris dans un autre registre autour de la culture naturaliste et du tourisme vert dans les 1000 hectares du domaine … mais le contexte actuel s'y oppose doublement, par la difficulté de l'institution à abandonner à d'autres son berceau, qui n'aura qu'un temps, d'une part, et d'autre part par la difficulté des collectivités territoriales à envisager les investissements nécessaires, qui est probablement plus durable L'Orne est un département rural de 300 000 habitants qui se situe au 75eme rang des départements français en termes de PIB par habitant ; la basse Normandie se situe parmi les quatre ou cinq régions métropolitaines au plus faible PIB, global ou par habitant. Il est peu probable que dans les années qui viennent – et même si l'union des deux Normandies améliore un peu les choses – ces deux collectivités puissent faire davantage d'efforts que ceux qu'elles consentent déjà courageusement pour garantir le clos et le couvert du bâtiment, sans que les investissements que nécessiterait un véritable développement touristique, visant deux ou trois cent mille visiteurs annuels pour le moins, puissent s'inscrire parmi leurs priorités.

C'est peut-être d'ailleurs cette certitude de ne pas pouvoir le financer qui rend nombre d'élus frileux sur le développement touristique « de masse » du Pin, que comme souvent beaucoup de ses authentiques amoureux redoutent plus qu'ils ne le souhaitent – y compris paradoxalement quand ils y voient le « Mont Saint Michel du cheval » comme le Préfet Lalande.

Le résultat sera probablement pendant quelques années une survie du haras historique assez semblable à celle plutôt morose qu'on lui connaît depuis quelques années, sans doute éclairée çà et là par une initiative locale ou institutionnelle, et qui sera plus ou moins crépusculaire selon que les activités du « campus équestre » se développeront brillamment, et créeront de nouveaux centres d'intérêt, vivoteront, ou péricliteront. La visite continuera à attirer quelques dizaines de milliers de visiteurs auxquels ou racontera de façon plus ou moins vivante « comment c'était du temps du haras ».

Cette situation correspond à la ligne de plus grande pente ; elle est dangereuse à long terme pour la conservation du patrimoine car tout monument délaissé finit par ne plus paraître justifier les lourds investissements que sa conservation exige.

Il faudrait peut-être alors envisager un jour tout simplement de céder le domaine à un propriétaire assez fortuné et amoureux des chevaux pour lui rendre son usage ancien et son lustre et pour le conserver intact – en espérant qu'il permettrait au public d'en entrevoir la splendeur.

CONCLUSION : PROLONGER L'ÉLAN DES JEUX PAR L'IMPULSION CULTURELLE

« L'élan des Jeux » était l'appellation sous laquelle les collectivités et principalement le Conseil Régional ont regroupé un grand nombre d'opérations de toutes natures accompagnant l'événement sportif, notamment dans le domaine culturel et patrimonial.

Ce label, et l'opportunité éditoriale offerte par l'événement, sont à l'origine des nombreuses initiatives dont ce rapport a fait un inventaire sans doute incomplet ; leur richesse révèle celle du fonds patrimonial et mémoriel dans lequel on a pu puiser pour présenter à relativement peu de frais une offre culturelle équestre considérable. L'abondance de ce fonds démontre que la répétition périodique de telles « saisons », mais aussi la mise en place d'une offre culturelle permanente en Basse-Normandie (et bientôt en Normandie tout court) sont possibles, et même nécessaires pour assurer à un patrimoine considérable la visibilité et la valeur d'usage indispensables pour justifier les sa conservation.

En équitation l'élan permet de franchir un obstacle mais la qualité majeure d'un cheval c'est l'impulsion, « le désir irrépressible de se porter en avant », la dynamique durable.

Prolonger l'élan des jeux par une impulsion culturelle suppose de mettre en place quelques outils de conception et de coordination ; on a évoqué plus haut l'absence d'un outil du type « Pays d'art et d'histoire » à l'échelle régionale ; une mission analogue pourrait être confiée, par exemple, à l'EPCC qu'il faudra bien se résoudre à appeler « Normandie Patrimoine », récemment créé.

Cet établissement pourrait être dans un premier temps le support d'une mission qui partirait des préconisations du présent rapport (annexe I) pour en évaluer la faisabilité, sans s'interdire naturellement d'en envisager d'autres. Cette personnalité bénéficierait de l'appui technique et documentaire de la DRAC ; elle pourrait s'entourer des conseils du comité scientifique national du patrimoine équestre qui existe au sein de la DGP de manière informelle depuis l'action transversale recherche conduite ces dernières années, et s'appuyer sur les collectivités membres de l' EPCC mais aussi sur un certain nombre d'acteurs privés : les membres du Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, la Fondation du Patrimoine, les grandes associations patrimoniales représentées dans la région, où elles sont particulièrement actives, en premier lieu…

Un programme d'action définissant des priorités et les inscrivant dans le temps pourrait être défini, et engagée l'organisation d'une première « saison culturelle du cheval » en 2016 ou 2017, comportant une ou plusieurs expositions et au moins un colloque ouvert au public (sur le modèle du Festival d'Histoire de l'Art par exemple). Un événement au moins devrait être programmé au Haras du Pin.

Le financement de ce programme fera nécessairement appel à l'ensemble des collectivités publiques mais au XXIème siècle il n'est plus possible de lancer une action publique nouvelle en comptant sur le seul contribuable national ou local – qui est le même contributeur. L'un des objectifs devrait donc être de mobiliser largement du mécénat, ce qui suppose la mise en action d'un professionnel ou d'une entreprise qualifiée pour le fund raising, en s'appuyant d'abord sur la Fondation du Patrimoine, particulièrement active en Basse Normandie, qui pourrait lancer une action thématique.

. Mais il faudrait aller plus loin et chercher à mobiliser quelques fractions des sommes astronomiques que les plus grandes fortunes du monde entier sont prêtes à dépenser pour les chevaux en Basse-Normandie. La notoriété des vedettes du turf et des sports équestres, et celle des personnalités amoureuses des chevaux – il n'en manque pas dans tous les secteurs médiatiques ou culturels, de Jérôme Garcin à Jean Rochefort et Nicolas Canteloup en passant, pourquoi pas, par la Princesse Char-

lotte de Monaco, cavalière de CSO dont un ancêtre possédait un haras dans l'Orne – pourrait être sollicitée.

A terme, si l'action est bien conduite, on pourrait envisager de structurer de manière permanente un réseau du Patrimoine Equestre en Normandie qui affirmerait une vocation nationale et internationale dans le domaine du patrimoine équestre, comparable et parallèle à celle de la filière d'élevage et des événements sportifs, avec lesquelles elle ferait système et porterait par résonance mutuelle une image renforcée pour chacun des trois domaines. Son statut pourrait être celui d'une fondation territoriale.

Le Haras du Pin aurait naturellement vocation, dans sa partie patrimoniale, à être le cœur du dispositif ; l'institution évoquée pourrait assurer la gestion des activités culturelles du site et de sa visite, à moins qu'il ne soit jugé plus opérationnel que le monument soit confié ou concédé à une entreprise ou institution spécialisée capable d'investir puissamment et libre d'imaginer un projet ambitieux pour faire de l'ancien haras royal un lieu culturel et touristique attractif et vivant ; on ajouterait ainsi à l'établissement gestionnaire du site et des activités sportives et aux services locaux de l'IFCE un troisième acteur, qui pourrait être le CMN ou l'un des grands opérateurs privés spécialisés.

On pourrait ainsi faire de la Normandie (toute entière même si l' histoire privilégie la Basse) une sorte de « territoire du patrimoine équestre », comme la Dordogne est celui de la Préhistoire même si l'on trouve ailleurs des grottes ornées.

La Normandie réunifiée pourrait ainsi trouver dans le cheval un symbole, porteur de valeurs mobilisatrices : la nature, l'héritage culturel, la performance, et surtout, selon la formule de La Guérinière, « la grâce, qui est le plus bel ornement de l' Art ».

ANNEXES

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Administrations Centrales

Culture

- Monsieur Pascal Liévaux, Chef du département du Pilotage de la recherche et de la politique scientifique, Direction générale des Patrimoines

Agriculture

- Monsieur Florent Guhl, adjoint au Sous-Directeur du développement rural et du cheval
- Stéphane Le Den, Chef du bureau du Cheval et de l'institution des courses

Services de l'Etat en Basse Normandie

- Monsieur Michel Lalande, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, ancien Préfet de région
- Monsieur Jean Charbonniaux, Préfet de région
- Madame Isabelle David, Préfète de l'Orne
- Monsieur Jean-François Saliba, Sous-Préfet d' Argentan
- *Direction Régionale des Affaires Culturelles :*
    - Monsieur Jean-Paul Ollivier, Directeur
    - Monsieur Philippe Rochas, Conservateur régional des monuments historiques
    - Monsieur Dominique Laprie Sentenac, Chef du STAP du Calvados
    - Madame Anne Chevillon , Cheffe du STAP de l'Orne
    - Monsieur David Foucambert, Chef du STAP de la Manche,
    - Madame Cécile Binet, Conseillère pour les musées
    - Madame Marie-France Heurtaud, Chargée de documentation patrimoniale
    - Madame Danièle Moureu, Chargée de mission VPAH / Villes et pays d'art et d'histoire

Institut Français du Cheval et de l'Equitation

- Monsieur Christian Vanier, Directeur général
- Monsieur Eric Leclerc, Directeur régional
- Monsieur Yann Adam, Haras de Saint Lô
- Monsieur Tanneguy de Sainte Marie, Haras du Pin

Région de Basse Normandie

- Monsieur Ravier, Directeur général des services
- Monsieur Yannick Lecherbonnier, Directeur de l'inventaire

Département de l'Orne

- Monsieur Alain Lambert, ancien Ministre, Président du Conseil général
- Monsieur Musssat, Conseiller général du Pin Vice Président
- Monsieur Jean-Pascal Foucher Directeur du service départemental des Archives

Département de la Manche

- Monsieur Philippe bas, ancien Ministre, Sénateur, Vice-Président du Conseil général
- Mme Laurence Loyer Camebourg, délégation à la Culture, Conseil général
- Monsieur Alain Talon, Conservateur du patrimoine
- Monsieur François Toumit, Directeur du service départemental des Archives

Département du Calvados

- Madame Julie Deslondes, Directrice du service départemental des Archives
- Monsieur Philippe Bernouis, Attaché de conservation du patrimoine, Conseil général
- Madame Hélène Bonnamy, Responsable de l'action culturelles, Archives départementales

Autres personnalités

- Monsieur Philippe Augier, Maire de Deauville
- Monsieur Paul Essartial, Président du conseil des Chevaux
- Monsieur Hubert Godefroy, Directeur de la ferme musée de Bois Jugan
- Monsieur Gronier, Responsable régional de la Fondation du Patrimoine
- Madame Isabelle d'Harcourt, Déléguée de la Demeure Historique Basse Normandie
- Professeur Philippe Madeline, Université de Caen
- Monsieur Schmitt Directeur de l'EPCC pour la connaissance la conservation et la sauvegarde des patrimoines ethnologiques et muséographiques de Normandie

Jeux équestres mondiaux 2014 : événements dans les musées du Réseau

17 EXPOSITIONS						
Musée	**Lieu**	**Titre**	**Nature**	**Dates**	**Descriptif synthétique**	**Label**
Château de Pontécoulant	Pontécoulant (14)	**Le cheval dans le Pays de Condé et de la Druance**	exposition temporaire	2015		?
Écomusée du Perche	Saint-Cyr-la-Rosière (61)	**Deux pieds, quatre sabots**	exposition temporaire	Du 14/07 au 07/09 2014	Photographies de Christian Malon et enquête ethnologique, le présent du cob et du percheron.	Élan des Jeux
Ferme-musée du Cotentin	Sainte-Mère-Église (50)	**À hue et à dia ! Histoire du cheval de trait en Normandie**	exposition semi-temporaire	de fin juin 2014 à 2018	Avant l'arrivée du tracteur, les bœufs, les ânes, mais surtout les chevaux sont utilisés dans les fermes normandes pour les travaux agricoles et les déplacements quotidiens. Dans la Manche, spécialisée très tôt dans l'élevage laitier, un lien fort unit depuis plus d'un siècle, le paysan et le cheval. La motorisation de l'agriculture est un acquis, mais qu'en est-il de cette traction animale qui se révèle être bien plus qu'un simple outil ?	Élan des Jeux
Maison de la pomme et de la poire	Barenton (61)	**Cheval sous les poiriers**	exposition temporaire	d'avril à octobre 2014	Au sud de la Basse-Normandie, une zone bocagère constituée du Mortainais et du Domfrontais, se distingue par la présence de poiriers à poiré hautes-tiges dont elle tire des boissons telles que le poiré. Dans les petites exploitations des XIXe et XXe siècle, le cheval y tient une place particulière...	Élan des Jeux
Moulin de Marcy	Le Molay-Littry (14)	**Les chevaux et les ânes dans les fermes d'autrefois**	exposition temporaire	du 03/04 au 28/09 2014	Dès sa réouverture le 3 avril 2014, le musée de la meunerie présentera une exposition temporaire sur les chevaux et les ânes dans les fermes du Bessin et du Bocage normand. Tour à tour, seront évoqués les harnachements du cheval de trait, les écuries, les manèges hippomobiles, les machines agricoles et autres voitures hippomobiles, les transports ruraux à cheval et enfin les ânes à la ferme. A cette occasion, les collections du musée se rapportant au cheval et à l'âne y seront bien mises en valeur.	NON
Musée d'Orbec	Orbec (14)	**Le cheval de guerre**	exposition temporaire	du 01/08 au 14/09 2014	L'exposition présente le rôle du cheval de guerre dans l'Histoire : le cheval viking, le chevalier médiéval, la cavalerie de la guerre de 1870, les deux guerres mondiales. La thématique couvrira les conditions de recrutement et de vie du cheval sans oublier les autres "bêtes de guerre". A travers les réquisitions, les victimes de la bataille de Falaise, la création des haras nationaux .... l'histoire du cheval de guerre est liée directement à celle de la Normandie.	Élan des Jeux
Musée de la Mine du Molay-Littry	Le Molay-Littry (14)	**Du cheval à la vapeur Chevaux de mine, chevaux d'industrie**	exposition temporaire	du 03/04 au 28/09 2014	Une partie importante de la présentation concerne bien sûr la mine de charbon de Littry où ces animaux étaient employés exclusivement au jour pour actionner les machineries des treuils d'extraction et pourvoir aux transports divers de la Compagnie sur les carreaux de mine, les routes et les chemins de la région.	NON
Musée de Normandie	Caen (14)	**Équitations**	exposition temporaire	du 28/06 au 11/11 2014	Une histoire de l'équitation en France vue à travers l'art équestre, les spectacles et le sport... L'exposition s'attachera à présenter les usages et les représentations d'une équitation d'élite située aux origines d'un art équestre "à la française", au cœur de mises en scènes spectaculaires et mondaines et enfin, à l'origine de l'essor des sports hippiques. Ces trois aspects seront envisagés selon un parcours chronologique, du XVIe au XXe siècle, associant la présentation de collections publiques et privées à une riche iconographie.	Élan des Jeux
Musée de Vire	Vire (14)	**Le bestiaire du musée**	parcours au sein des collections permanentes	du 30/04/2014 à 2015	En deux ou trois dimensions, un grand nombre d'œuvres témoignent de l'importance de l'art animalier entre le XVe et le XXe siècle. Animaux allégoriques ou symboliques, animaux sauvages ou domestiqués, animaux de la ferme ou fantastiques, les bêtes sont partout, ouvrez l'œil !	NON
Musée du bocage normand	Saint-Lô (50)	**Le travail du cheval**	exposition temporaire	du 07/07 au 21/09 2014	Exposition photographies dans le parc urbain et dans la cour du musée / Ouverture au public de la grande réserve, présentation de machines hyppomobiles (sous réserve de confirmation)	Élan des Jeux
Musée et Sites Archéologiques de Vieux-la-Romaine	Vieux (14)	**Le cheval dans le monde romain**	exposition temporaire	du 17/05 au 02/11 2014	Nous vous invitons à une exploration du rapport entre l'homme et le cheval durant l'Antiquité romaine. A cette époque, le cheval occupe une place ambivalente dans l'imaginaire collectif. Symbole de gloire et de puissance, il est aussi, pour l'homme, un auxiliaire précieux dans sa vie quotidienne. Fidèle compagnon de loisir pour la chasse et les voyages, il devient source de passion lorsqu'il est impliqué dans les compétitions sportives.	Élan des Jeux
Musée régional de la poterie à Ger	Ger (50)	**Le cheval, compagnon de tous les jours Ger et le bocage 1850 - 1950**	exposition temporaire	du 19/04 au 30/09 2015	Jusque dans les années 1950, des générations de Gérois ont travaillé avec ou en lien direct avec les chevaux. Éleveurs, bourreliers, maréchaux-ferrants et charrons proposaient leurs services aux fermiers en premier lieu, mais aussi pour tous les besoins de transport comme la poterie, le courrier, le médecin, etc. Le temps d'une exposition, d'anciennes charrues, des colliers, des fers et des clous, etc. retrouvés chez les habitants retracent cette époque que les plus anciens ont plaisir à raconter.	Élan des Jeux
Musée Villa Montebello	Trouville-sur-Mer (14)	**Atout crin**	exposition temporaire	du 05/04 au 18/05 2014	Exposition regroupant 27 artistes contemporains ayant utilisé le crin de cheval comme matériau principal de leurs œuvres.	Élan des Jeux
Musée Villa Montebello	Trouville-sur-Mer (14)	**Alfred de Dreux**	exposition temporaire	du 14/06 au 29/09 2014	Exposition consacrée à Alfred de Dreux, peintre spécialisé dans les scènes équestres.	?
Musées de Honfleur	Honfleur (14)	**Le cheval dans les collections des musées de Honfleur**	exposition temporaire	du 19/04 au 09/06 2014	Afin de participer aux manifestations lors des Jeux équestres mondieaux, le musée exposera ses collections prenant pour sujet le cheval dans tous ses états : peintures, dessins, affiches, objets, jouets... d'Edme Bouchardon (1968 - 1762) au cheval à bascule de notre enfance...	Élan des Jeux
Paléospace l'Odyssée	Villers-sur-Mer (14)	**Le cheval : 55 millions d'années d'évolution**	exposition temporaire	du 12/04 au 09/11 2014	L'évolution des équidés constitue une histoire naturelle extraordinaire à partir d'un petit animal ne dépassant pas la quarantaine de centimètres au garrot pour une masse d'environ 10 kilogrammes vivant il y a 55 millions d'années jusqu'à l'énorme variété de chevaux actuels présents sur tous les continents. L'exposition aborde également l'histoire des relations entre l'homme et le cheval et les différents usages de par le monde, ainsi que la place des chevaux dans la culture et le patrimoine normands.	Élan des Jeux
						Total : 11
5 ANIMATIONS						
Château de Crèvecoeur	Crévecoeur-en-Auge (14)	**À présent le Moyen Âge : les joutes équestres**	animation	27/07/2014	Les chevaliers normands les plus valeureux rivalisent d'adresse et de bravoure. Venez admirer l'habileté et le courage des hommes en armures, sur leurs fiers destriers lancés au galop et encouragez le plus valeureux !	Élan des Jeux
Château de Pontécoulant	Pontécoulant (14)	**Le cheval dans le Pays de Condé et de la Druance**	concours de photographies	du 01/04 au 20/08 2014		?
Écomusée du Perche	Saint-Cyr-la-Rosière (61)	**Fête du cheval percheron**	manifestation équestre	15/08/2014	invitée Simonette Ferrarin cavalière pratiquant la Haute École avec des chevaux percherons	Élan des Jeux
Ferme-musée du Cotentin	Sainte-Mère-Église (50)	**Vaches en fête ! 9e édition**	Animation	20/07/2014 de 11h à 19h	À l'occasion de la 9e édition de « Vaches en fête ! », la vache invite son ami le cheval à parader à ses côtés. Découverte des races locales de chevaux de traits, démonstrations d'attelage, ballades en carrioles...	Élan des Jeux
Ferme-musée du Cotentin	Sainte-Mère-Église (50)	**Les Z'amateurs / spactacle sur le thème du cheval de trait**	animation théâtrale	17/05/2014	Animation théâtrale sur le thème du cheval de trait par les Z'amateurs, à l'occasion de la Nuit des musées.	NON
Musée régional de la poterie à Ger	Ger (50)	**Le chemin potier, balade d'argile et d'eau**	balade de 11 ou 21 km (au choix)	20/09/2014	A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, une balade accompagnée sur les traces des potiers de Ger, reliant les anciennes carrières d'argile de la Haute-Chapelle au village potier du Placitre à Ger ; des points d'étape sont prévus pour découvrir le patrimoine culturel (manoir de la Chaslerie, village potier de la Buissonnière) mais aussi naturel (mares potières de Launay, tourbière de la Tablère). Inscription obligatoire.	Élan des Jeux

Jeux équestres mondiaux 2014 : expositions hors musées du Réseau

Structure	Lieu	Titre	Nature	Dates	Descriptif synthétique	Label
Le haras du Pin Archives de l'Orne	Haras du Pin (61)	Degas, le cheval et l'Orne	Exposition temporaire			Élan des Jeux
Château de Bénouville CG Calvados	Bénouville (14)	Des chevaux et des hommes, les métiers du cheval	exposition temporaire	12 mai-28 septembre 2014	Si d'anciens métiers du cheval ont disparu, comme les maîtres de poste ou les charretiers, d'autres sont toujours d'actualité et ont évolué (maréchal-ferrant, bourrelier-sellier, vétérinaire, les métiers de l'élevage et du monde des courses), d'autres encore ont été créés (ostéopathe équin, éthologue équin, etc.) ou sont en cours d'émergence grâce à une meilleure prise en compte du développement durable (débardeur, surveillance de la nature, etc.) et aux évolutions technologiques récentes (equi-learning, conception de logiciels professionnels liés au cheval, etc.) Tous ces métiers ont une histoire, évoquée ici depuis la fin du XVIIIe siècle, mais aussi un patrimoine qui leur est propre. Cette exposition fait découvrir ces savoir-faire mis au service de la plus noble conquête de l'homme, qu'il soit cheval de trait ou de selle, voire simple animal de bât. Elle inscrit son propos dans le territoire du Calvados et illustre certaines spécificités du département dans le domaine équin. Présentée cet été au château de Bénouville, cette exposition s'adresse à un large public et notamment aux collégiens du département, auquel nous proposons de découvrir les métiers du cheval éclairés par de nombreux documents (affiches, tableaux etc.), objets (outils, harnachement posé sur un cheval grandeur nature, pièces de costumes, sulky, casaque, récompenses, maquettes, etc.), vidéos et tablettes tactiles. Responsables : Philippe Bernouis et Anne-Cécile Vaccaro	Élan des Jeux
Maison de la Forêt de Cerisy-Balleroy Office du tourisme Intercom de Balleroy	Cerisy-Balleroy (14)	Du cheval de compétition au cheval de travail	exposition temporaire	du 5 avril au 23 avril 2003		?
Diocèse / église du Vieux Pin, Le Pin	Le Pin (14)	le cheval dans l'art religieux	exposition temporaire			?